

Quatrième partie

LES ASSOCIATIONS ET LES MEDIAS

**Validations concrètes et formalisation
des catégories d'associations**

- Chapitre 11 Le corpus institutionnel**
- Chapitre 12 Le corpus associatif**
- Chapitre 13 Associations d'environnement, de service social ou public et clubs**
- Chapitre 14 L'association "Media et vie sociale"**
- Chapitre 15 Les réseaux télématiques
Les Centres X 2000**
- Chapitre 16 Des "Ateliers informatiques" au plan "Informatique pour tous"**
- Chapitre 17 Les associations, alibis, relais ou précurseurs du changement social**

Dans cette dernière partie, nous allons essayer de montrer comment nous avons fait fonctionner notre appareil théorique dans les cas concrets qu'il nous a été donné de vivre ou d'animer. Nous pourrions dire que de ce point de vue, nous sommes un peu « *la matière* » de ces chapitres. On y découvrira que derrière nos différents travaux, il y avait toujours en « *tâche de fond* », en « *background* » l'appareil conceptuel que nous avons examiné et approfondi dans les chapitres précédents.

Avec le recul théorique opéré grâce à la troisième partie, nous devrions être en mesure de réinterpréter les actions passées et de dégager les meilleures voies d'efficacité et de « *transférabilité* » pour les actions à venir, conformément à notre souhait de réaliser une praxis innovante.

Au cours de cette quatrième partie, nous allons aussi pouvoir réinvestir l'appareil théorique mis au point à propos de la *distanciation médiatique* dans le champ des petits groupements sociaux, des réseaux et des associations, en découvrant notamment comment certaines associations peuvent se comporter en « *distanciateurs sociaux* », au moins sur le terrain des médias.

Si la troisième partie a été essentiellement celle de la *théorie de la distanciation*, la quatrième ambitionne d'être celle de la *validation sociale*, conformément à notre plan initial.

Voulant raisonner sur des faits concrets, nous serons donc conduits à nous citer souvent. S'il en était besoin, le lecteur se rassurera quand il aura constaté que cette *relecture distanciée* de nos propres travaux s'effectue sous l'angle de la critique et du remède, et non sous celui de l'auto-satisfaction.

Signalons en outre que les références littéraires seront plus rares, compte tenu de notre objet, ce qui nous amènera à citer quelques documents non publiés (notes internes, rapports, budgets, etc.), mais surtout à faire référence aux entretiens que nous eûmes pendant la période considérée, ainsi qu'au cours de la rédaction de la présente thèse.

La conclusion de notre travail tentera de synthétiser les leçons tirées des actions associatives examinées dans la quatrième partie à partir de l'appareil théorique annoncé dans la première et mis au point dans la troisième ; cette synthèse devant être immédiatement opératoire dans le contexte analysé dans la deuxième section.

Chapitre 11

LE
CORPUS
INSTITUTIONNEL

L n'est évidemment pas dans notre propos de nous lancer dans une étude socio-politique générale des institutions éducatives et culturelles ¹. Nous décrirons seulement le cadre dans lequel nous avons œuvré et en profiterons pour montrer comment nos hypothèses **B1** à **C5** parviennent à s'appliquer au contexte institutionnel que nous avons connu.

Dans ce chapitre, nous montrerons notamment qu'il existe des catégories hybrides tenant à la fois des associations et des institutions, c'est pourquoi elles seront dénommées des « *associations institutionnelles* » parce qu'émanant le plus souvent de divers services ministériels, tout en présentant, au moins en apparence, un fonctionnement de type associatif. Nous insisterons surtout sur la lutte acharnée que se livrèrent ces institutions en charge de la modernisation informatique. Lutte tellement âpre qu'elle passa bien souvent, trop souvent, avant la définition et la conduite d'actions claires et efficaces en matière d'appropriation ou de socialisation médiatiques.

1 Rappelons que les institutions dont nous parlons ici sont uniquement celles que l'on peut ranger dans cette catégorie.

11.1. Le Ministère de l'Education Nationale et ses services

Le MEN (Ministère de l'Education Nationale) s'occupe des « nouvelles technologies » depuis au moins les années cinquante ². Mais cette question n'a que rarement dépassé le rang de l'intérêt poli et plus ou moins bienveillant, même si, au fil des années, quelques colloques ou rapports officiels, généralement bien documentés et offrant même, de temps en temps des approches apparemment bien adaptées aux enjeux, purent faire croire que l'institution allait « épouser son temps » comme devait le dire un des titulaires de la rue de Grenelle.

Un rapide pointage des textes officiels (ceux qui paraissent au BOEN ³, et ne concernent donc pas les rapports ou colloques cités ci-dessus) montrerait comme constante quasi-intangible le fait que les médias ont toujours été présentés *comme de simples auxiliaires non spécifiques*. Il en fut ainsi de l'audiovisuel comme de l'informatique. Pour les rédacteurs des programmes et des instructions (l'Inspection Générale), l'usage des médias ne fut pratiquement jamais un sujet ou contenu de formation ou

2 Nous laissons de côté d'autres opérations qui auraient pu être menées auparavant, en particulier avec l'aide de la radio ou de la télévision (scolaire). Au siècle dernier, comme nous l'avons déjà signalé, la *Société d'Encouragement par l'Aspect* organisait des projections lumineuses à travers toute la France (cf. notre ouvrage *De la diapositive au diaporama*, op. cit., p. 32). Profitons-en pour remarquer que *les premières tentatives médiatiques innovantes provinrent des milieux associatifs* plutôt que de l'institution de l'époque (en l'occurrence, le Ministère de l'Instruction publique).

3 Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

même de recommandations. Il est vrai que la tradition éducative française proclame haut et fort la *liberté pédagogique des enseignants* ⁴, et on peut considérer que pour l'Inspection Générale, le moindre « conseil » sur l'emploi des médias aurait été aussi incongru que des recommandations sur l'usage de telle ou telle marque de craie ⁵.

Comme on le verra au chapitre suivant, nous avons eu souvent l'occasion d'être en contact « officiel » avec quelques-uns des principaux services en charge des technologies modernes. A chaque fois, nous pûmes observer les mêmes réactions d'intérêt manifeste, mêlées de réserve et de prudence.

Quant aux « **missions aux technologies nouvelles** » qui ont commencé à fleurir vers la fin des années soixante-dix, faiblement dotées en moyens humains, techniques et financiers, soumises aux aléas politiques, elles n'ont pu promouvoir leurs différentes réformes, ni même se faire entendre de la fonction enseignante. Pour avoir longtemps porté les deux « casquettes » celle de conseiller technique associatif (ou syndical) reçu « *ès-qualité* » par les services ministériels, et « enseignant de base » (en collège d'enseignement secondaire), nous avons pu mesurer l'extraordinaire décalage existant entre les fonctionnaires de

4 On notera avec quelle prudence les autorités de 1986, en apparence plus « *dirigistes* » que celles qui les ont précédées (ce qui n'est pas le moindre des paradoxes pour des défenseurs affichés du « *libéralisme* ») ont rédigé les derniers textes de la rentrée 1987 sur l'usage de l'informatique (cf. extraits chapitre 8, p. 1056).

5 Cette façon de penser nous a souvent été rapportée, à chaque occasion qu'il nous fut donnée de côtoyer de près l'Inspection générale (opérations sur les Centres de Documentation et d'Information, sur *Font-Romeu*, ou bien avec des associations comme Maisons paysannes de France, ou encore, lors du plan « Informatique pour tous »

l'administration centrale et les praticiens de terrain. De très nombreuses analyses de cette situation, bien connue et souvent dénoncée, ont été tentées depuis longtemps, aussi nous n'irons guère plus loin et nous contenterons de citer les services avec lesquels nous avons pu collaborer ⁶ tout en les resituant si besoin est dans leur continuité historique :

11.1.1. L'OFRATEME

Créé en 1969 lors de la partition effectuée au sein de l'Institut Pédagogique National (IPN) et devant prendre en charge les missions de la Radio-Télévision Scolaire de la première époque (de la « grande » pour certains), l'Office Français des Techniques Modernes d'Education fit réintégrer la RTS dans le giron de l'Education nationale. En effet jusqu'à cette date, la RTS réalisait ses émissions dans les studios de la RTF/ORTF, ce qui pouvait être considéré comme une sorte d'ouverture et intercommunication réciproque avec les « gens de programmes » de la télévision naissante. Certains producteurs d'émissions comme Roger Louis ou Pierre Desgraupes travaillant alternativement pour la RTF et la RTS. En se séparant de la RTF, la RTS gagna peut-être de l'autonomie, dépensa sûrement beaucoup plus d'argent en s'équipant de ses propres matériels et surtout, perdit son ouverture sur la société globale. C'est aussi

⁶ A l'exception du CNDP, de certains CDDP et de l'INRP que nous verrons au paragraphe suivant.

ce qu'exprime en 1982, **Bernard Planque**, un des « anciens » de la télévision scolaire :

« ... jusqu'en 1964, la télévision scolaire réalisait ses programmes aux Buttes-Chaumont, en osmose, parfois orageuse, mais quand même fructueuse avec la RTF de l'époque. Après cette date, l'Institut Pédagogique National devenu OFRATEME puis CNDP se dota de moyens de production propres ; la télévision n'est plus qu'un organe de diffusion qui vend l'antenne (50 000 F HT l'heure) à l'Education Nationale tout en méprisant souverainement son client. (...) Les chaînes s'estiment donc libérées de leur mission éducative... Ici plus qu'ailleurs, on attend le changement... » ⁷

Nous pourrions même ajouter qu'en fait le gaspillage est encore plus prononcé en ce sens que depuis la réforme de 1974, les chaînes louent elles-mêmes leur temps d'antenne à Télédiffusion de France (TDF), de sorte qu'elles sous-louent au CNDP (successeur de l'OFRATEME).

Pour ce qui nous concerne, nous sommes intervenu dans différents stages organisés par l'OFRATEME dans les années 77/80 en cherchant à inscrire nos actions dans le cadre théorique de notre première hypothèse **A1**, publiée en 1977 ⁸. L'OFRATEME nous a montré une première application de ce qui allait devenir par la suite nos hypothèses **B1** et **B3**.

⁷ Bernard PLANQUE, in *Sonovision* n°248, 04/1982, p. 70.

⁸ Dans les colonnes de la revue *l'Education*, 22/9/1977 et annexe A-10.

11.1.2. LE CNDP

Le Centre National de Documentation Pédagogique, créé en 1976 en succession (approximative) de l'OFRATEME, se recentra sur la documentation à usage des publics scolaires. Les divisions « Formation » de l'OFRATEME très fortement amputées puis supprimées au moment où les stages (malheureusement centralisés à Paris) commençaient à attirer une nombreuse « clientèle » enseignante que ne rebutait pas l'absence totale de décharges d'enseignement, limitées à quelques heures hebdomadaires (la plupart des stages avaient en effet lieu le mercredi après-midi) tant la motivation (technologique et pédagogique) était grande. Notre hypothèse **B4** s'appliquait intégralement au sujet de la division « *Recherche et formation* »⁹.

Ce fut naturellement le moment que choisit le pouvoir politique pour supprimer la « niche » innovante (au sens de **B2**) cachée dans la structure massive de l'OFRATEME/ CNDP¹⁰.

⁹ Dirigée par L.P. Letonturier.

¹⁰ Il faut donner ici deux raisons à cette décision. La première est objective. Elle tient aux errements promotionnels et financiers de l'Office. Ainsi, les stages audiovisuels « F5 » que nous animions avec d'autres formateurs, au départ destinés aux enseignants et donc gratuits, s'ouvrirent à des personnes privées envoyées par les entreprises. Cette bonne idée fut, hélas, un four à peu près complet en ce sens que la seule promotion ou publicité pour faire connaître ces stages fut publiée dans la revue « *Média* », éditée par le CNDP et diffusée quasi-exclusivement vers les enseignants, lesquels pouvaient apprendre par une autre annonce, deux pages plus loin, qu'ils avaient droit aux mêmes stages, mais gratuitement. De sorte que l'OFRATEME dut payer des animateurs de stages qui ne reçurent pas un seul stagiaire pendant une semaine... Ajoutons, pour ce qui nous concerne, que nous eûmes la chance de former des responsables audiovisuels d'une entreprise pharmaceutique (Clin-Midy) ce qui permit à la même revue *Média*, quelques mois après, de présenter un « bilan » des stages ouverts en question (voir aussi le bulletin de l'OFRATEME, *Téléformation* n°29, avril 1975, p. 13).

De 1976 à 1981, le CNDP ne cessa de voir sa programmation horaire et son audience décroître régulièrement. Après l'avoir amputé de ses branches recherche et formation, il ne restait plus qu'à le priver de la production et de lui laisser pour une période transitoire quelques tâches de diffusion de produits réalisés ailleurs (dans les CRDP par exemple). On notera qu'en 1987, se produisit à peu près le même phénomène avec l'informatique. Le ministère de René Monory interdit en effet la vente de logiciels, « *pour ne pas faire de concurrence déloyale aux éditeurs privés* » (!), lesquels l'avaient déjà un peu réclamé lors du colloque « Informatique et enseignement »¹¹

La seconde raison, plus subjective tient peut-être au fait que le Directeur de l'OFRATEME de l'époque fut impliqué, en tant que plus haut responsable dans le procès qui suivit la catastrophe du CES Pailleron. Signalons aussi qu'avec le changement de premier ministre (Raymond Barre arriva à Matignon en 1976), il fallait bien remanier quelques structures et changer leurs responsables.

Ce qui nous apparaît navrant avec plus de dix années de recul, lorsqu'il nous arrive de retourner au CNDP, c'est de constater qu'il y règne toujours la même atmosphère délétère et désœuvrée, les mêmes crises revécues, les mêmes regrets ressassés, la même bureaucratie tâtilonne et totalement insensible aux changements intervenus dans la production audiovisuelle. Pour faire comprendre ceci, nous pourrions dire que pour modifier un plan de 5 secondes dans un film que l'on ne tournera peut-être pas, il faut trois demi-journées de réunion, assorties de plusieurs notes de service vers le haut et vers le bas de la hiérarchie. Écoutons encore une fois Bernard Planque : « *Quand je suis entré à la télévision scolaire en 1960 nous étions 15 pour assurer quatre émissions par semaine. Quand je suis parti en 1970, nous étions 300 pour 24 émissions (dont la moitié de rediffusion). Si la productivité des débuts avait été conservée, 45 personnes aurait dû suffire.* » in *Revue Sonovision* n°256, 01/1983, p. 58.

11 Tenu les 21 et 22/11/1983. C'est à l'occasion de ce colloque que fut annoncé officiellement le plan « 100 000 micro-ordinateurs », successeur du plan « 10 000 micros » et prédécesseur du plan « *Informatique pour tous* ». Cf. chapitre 4.

1. Le passage de la télévision *scolaire* à la télévision *éducative*.

Puisque la production, la productivité et l'audience du CNDP était tombées à un très bas niveau, il fallait le réformer radicalement. C'est la mission que confia le nouveau ministre Ch. Beullac en 1979 au nouveau directeur Gilbert Léoutre, lequel réduira de 25% tous les budgets de production dès 1979, en arguant en partie du manque de souplesse de la diffusion à heures fixes sur une antenne nationale. Là encore, la décision politique se révéla anachronique en ce sens qu'en 1979/80, les magnétoscopes VHS programmables devenaient disponibles à des tarifs assez bas, ce qui aurait permis d'enregistrer les émissions du CNDP et de les passer aux moments voulus par les enseignants, ce que Ginette Bléry lui fit remarquer :

« Comme nous faisons remarquer à Gilbert Léoutre qu'il réduit la télévision [scolaire] juste au moment où l'arrivée massive des magnétoscopes sur le marché permettrait précisément de se libérer des contraintes d'horaires propres à ce média, il nous fut répondu : “il faut avoir la politique de ses moyens... Nous n'avons pas d'argent... Nous ne pouvons avoir de magnétoscopes...”. Le BOEN n°34 du 29/9/77 prévoyait pourtant un équipement idéal par établissement scolaire. Vérité rue de Grenelle. Mensonge rue d'Ulm... »¹²

Comme il est signalé dans cet entretien, les moyens financiers

12 Ginette BLÉRY in Sonovision n°212, 01/1979, p. 52.

du premier plan « magnétoscopes » ne suivirent pas, et il fallut attendre 1985 pour que les trois quarts des collèges soient équipés.

Quelques mois plus tard, le directeur du CNDP fut chargé de présenter la nouvelle doctrine du Ministère de l'Education (sans épithète) lors du colloque national « *A l'école des médias* » (11 au 13/6/1980) :

« Le CNDP affirmera et mettra en œuvre en 1981 une **télévision éducative** plus souple, plus proche des besoins des publics scolaires et même plus largement du grand public, auprès duquel le CNDP a également vocation d'éducation. »¹³

Avec les élections de mai 1981 et l'alternance politique qui s'en suivit, l'aventure du CNDP partait pour un nouvel épisode.

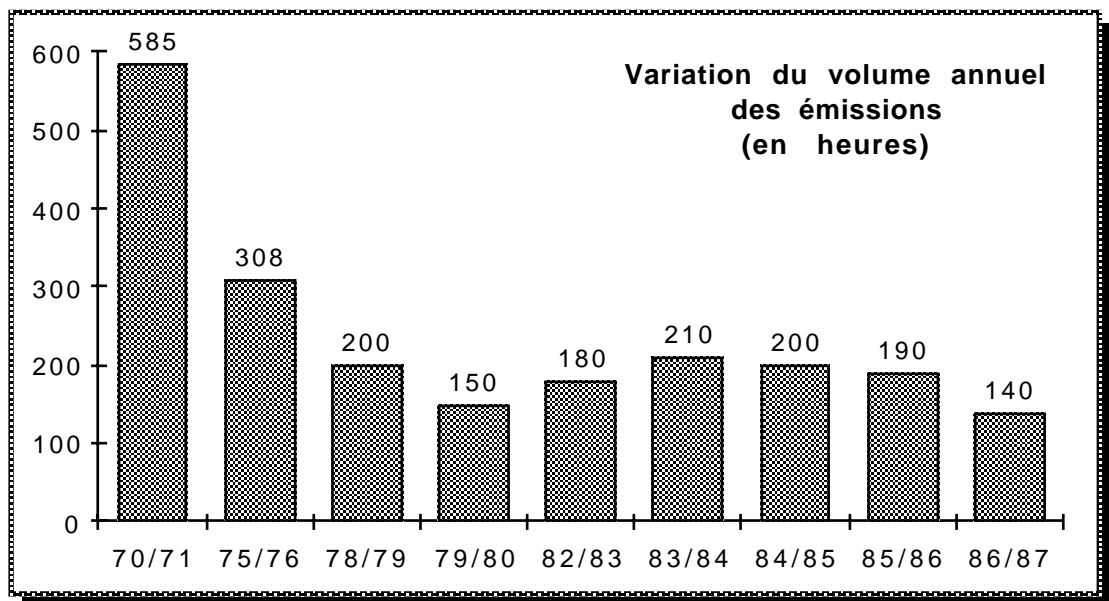
Malheureusement, l'interlude fut long et le ministère d'Alain Savary, en gelant le plan « 10 000 micros » fit attendre pas loin de deux longues années avant d'avancer quelques timides pions, tout en donnant l'impression de ne pas trop bien savoir où il allait. Pourtant, il existait au moins une personnalité synonyme de continuité avec Jean Valérien, mais il semble que le tandem qu'il formait avec Janine Canipel et dirigé par celle-ci eut quelques difficultés à faire définir une ligne politique claire et cohérente, d'autant plus que le rapport Treffel (cf. 11.1.4) qui

13 Gilbert LÉOUTRE, in *Présents et futurs de l'audiovisuel, les fondements d'une nouvelle politique en éducation*, (rapport Treffel), janvier 1981, p. 138. Document de réflexion de la DGPC, Mission Prospective et développement des moyens techniques et scientifiques dans l'Education, Education nationale, 1/1981, p. 138.

présentait pour une des premières fois une tentative de réflexion approfondie de la hiérarchie de l'Education nationale face aux nouveaux médias en général (audiovisuels, informatique et télématiques) pesait encore de tout son poids (264 pages) et de sa problématique honorable comparativement aux velléités qui le précédèrent.

Le CNDP, quant à lui voyait son budget augmenter de 10% en 1983 (par rapport à 1982) et atteignait 483 millions de francs, dont 20 pour la production sur les chaînes de télévision et 5 pour la radio. Ce qui devait se traduire par des *programmations renforcées* (7 heures à la télévision dont quatre sur TF1 et 3 sur FR3, et quatre heures pour la radio).

Figure 11.1. Le volume des émissions télévisées du CNDP



Comme on le voit sur ce graphique, la décroissance inexorable, un moment ralentie en 1982/84 a repris dès 1984/85 et s'est trouvée amplifiée à partir de 1986/87.

En liaison avec la décentralisation, le CNDP équipa les CRDP en centres de duplication comprenant un magnétoscope 3/4 pouce et 3 VHS 1/2 pouce permettant de tirer des copies des cassettes presque au prix coûtant (environ 100 F selon les estimations).

La politique de télévision éducative fut poursuivie (si l'on peut dire) avec le lancement de la série « *Entrée libre* », pour laquelle le CNDP continuait de payer des tarifs toujours aussi exorbitants de location d'antenne (jusqu'à 70 000 F l'heure).

Il fallut attendre le conseil des ministres du 6 juin 1984 pour que le ministre dise quelques mots sur les « médias éducatifs ». On observera que ces derniers se trouvaient de nouveau réduits à l'audiovisuel puisque parallèlement le rapport Pair-Le Corre de 1981/82 entraîna la création d'une mission à l'informatique, d'autant plus facilement autonome que l'informatisation avait le vent en poupe, tandis que l'audiovisuel paraissait un peu « vieilli » (ou carrément vieillot).

Dans sa communication sur « *l'usage des technologies nouvelles d'information et de communication dans l'Education nationale* », **Alain Savary** annonça que « *dès 1985, les collèges et les lycées seront équipés en lecteurs de vidéodisques, couplés à des micro-ordinateurs* ». Il précisa aussi que la nouvelle orientation du Ministère consisterait « à

développer des supports de diffusion souples, tels que les cassettes ou les vidéocassettes, et à produire des émissions de télévision touchant un public plus large que le public scolaire ».

On a vu, hélas ce qu'est devenu le premier point. Doublement torpillé par la crise et le changement de politique budgétaire de 1983/84 et surtout par le fait qu'au moment où le ministre parlait des lecteurs de vidéodisques, Thomson annonçait –comme d'habitude, pourrait-on dire— *qu'il se retirait de ce marché*. De sorte que pour réaliser le « plan vidéodisques et micros », il aurait fallu acheter des lecteurs Pioneer ou des Philips (!) et que de plus le pilotage par un petit micro-ordinateur familial comme le TO 7 n'était pas très sérieux ¹⁴.

Nous ferons une place à part au rapport que **Christian Malapris** ¹⁵ rendit le 20/09/1983 à Alain Savary en ce sens que dans ce rapport, par ailleurs tout à fait incomplet et inapplicable, l'auteur tentait de décrire avec force l'ouverture du CNDP (et derrière lui des CRDP et CDDP) vers le monde associatif, via les médias légers). Comme Ch. Malapris ne semblait pas avoir

14 Nous avouons qu'au Sicob de septembre 1984 nous n'avons pu résister à l'envie d'« ennuyer » un peu les représentants du stand THOMSON-SIMIV qui avaient l'impudence de montrer un exemple (au demeurant assez peu engageant) de pilotage d'un lecteur de vidéodisque par leur TO 7 (à l'époque « fleuron » de leur gamme de micro-ordinateurs). On voyait bien le TO 7 et son photostyle (crayon optique), mais le lecteur était dissimulé aux regards. Renseignement pris en insistant un peu et en cherchant à soulever le voile (au sens propre...), il nous fut répondu qu'il s'agissait bien d'un lecteur Philips (!) alors que, quelques mois auparavant, Thomson disposait de son lecteur présentant de bonnes fonctionnalités par rapport à Philips, Pioneer ou Sony.

15 Il était à l'époque Conseiller auprès du Directeur du CNDP.

peur des paradoxes et des contradictions formelles, il proposait à quelques pages d'intervalle une décentralisation totale sous-entendant la disparition du CNDP et une excroissance de celui-ci en une nouvelle structure encore plus énorme (l'INCE ¹⁶) rassemblant rien moins que le SFRS (Service du Film de Recherche Scientifique), le Centre Audiovisuel de Saint-Cloud et quelques services centraux du MEN. Plus intéressante au contraire (mais tout aussi oubliée) était l'idée de transformation du CNTE (Centre National de Télé-enseignement, aujourd'hui CNED, Centre National d'enseignement à Distance) en une structure proche de celle de l'**Open University** britannique.

Le ministère Savary ayant d'autres soucis du côté de l'enseignement privé en resta là, compte tenu que l'année 1984 amena une baisse importante des dotations, les manifestations pour l'enseignement privé et le départ du ministre.

2. De la télévision éducative au “canal éducatif”

A peine nommé, Jean-Pierre Chevènement chercha à montrer qu'il avait le secteur des médias bien en main, d'où sa présence a priori surprenante au Vidcom d'octobre 1984 à Cannes pour y annoncer tout un train de mesures dans l'ensemble très volontaristes. Voici le compte-rendu que nous fîmes de ses déclarations :

16 Sûrement l'Institut National pour la Communication Educative, sans plus de précision (p. 23 du rapport).

Jean-Pierre Chevènement AU VIDCOM - L'école et les technologies de la communication...

« Comme il le soulignait lui-même en introduction à son intervention, le Ministre de l'Education Nationale s'exprimait pour la première fois officiellement dans ce "Marché international de la vidéo-communication" et du "logiciel domestique" ¹⁷. Il en a profité pour annoncer les grandes lignes d'une série de mesures portant sur les nouvelles technologies de la communication, et dont voici les principaux axes.

1. Former des spécialistes pour les "nouveaux métiers de la communication". Rappelant qu'à l'horizon 1992, "*les six millions de prises prévues pour le câble offrirait des débouchés à environ 10 000 personnes*" ¹⁸, le Ministre a annoncé la création dès la rentrée 1985 d'un **BTS** et d'un **DUT** spécifiques, suivis de licences et de maîtrises. On ne peut que se réjouir de cette initiative qui devrait permettre à terme à la "création" audiovisuelle française (mais aussi informatique et télématique) de produire des œuvres de qualité et de les exporter....

2. Produire et coproduire des documents pédagogiques et éducatifs : Il semble bien que le Ministère se lance (enfin) vigoureusement dans une politique volontariste en matière de moyens modernes de communication ¹⁹, sans oublier pour autant les "*apprentissages de base dont l'école a la responsabilité*", comme

17 Nous faisons remarquer que l'informatique se trouvait à présent "rangée" dans la communication, ce qui nous semblait faire la preuve d'une plus large vision de son rôle scientifique, économique, politique et social.

18 Cette déclaration peut paraître un peu optimiste plus de trois ans après. Mais il est vrai qu'au VIDCOM, on ne cessait de parler du « *Plan câble* ».

19 Il faut dire que nous accueillons d'autant mieux cette initiative visant à dynamiser le CNDP que nous l'avions préconisée dans plusieurs articles dès octobre 1983, notamment dans *L'Education nationale, une société de programmes éducatifs ?* in *L'Ecole libératrice* n° 6 du 22/10/1983, p. 12, cf. annexe A-7.

par exemple : “ *faire acquérir la maîtrise de la langue écrite et parlée, des mathématiques, de l'histoire et de la géographie (qui) restent le premier devoir des maîtres* ”. J.P. Chevènement propose de **renforcer la demande**, ce qui signifie que désormais une part “*significative*” du budget de l'Education Nationale sera réservée à l'**achat** de programmes audiovisuels et de logiciels informatiques, de façon à éviter aux machines d'être sous-employées (ou en d'autres termes, de se retrouver au fond des placards...). Nous nous réjouissons d'autant plus de cette nouvelle orientation que nous en avons défendu le principe ici-même ²⁰.

Renforcer la demande ne peut se concevoir sans “**organiser l'offre**”, car “*nos capacités de production restent aujourd'hui largement isolées les unes des autres, et elles ne sont par ailleurs que rarement confrontées au marché*” ²¹ dans son ensemble”, ce qui suppose “*d'engager l'Education Nationale dans la voie d'une concertation avec les grandes entreprises*””, afin “*d'élargir notre champ de compétence, tout en augmentant notre efficacité et la qualité de nos produits*” ²².

3. Organiser la diffusion : J.P. Chevènement remarque que “*la distribution des programmes relève actuellement d'initiatives partielles et pour tout dire largement dispersées*”. Citant un récent sondage, selon lequel une personne interrogée sur trois se déclare prête à s'abonner à une chaîne consacrée à l'enseignement et à la formation permanente, il déclare “*qu'il s'agit au fond de créer les conditions d'un véritable canal éducatif, faisant l'objet*

20 Voir l'ensemble des fiches publiées dans l'*Ecole Libératrice*, et en particulier le dossier « *Informatique et audiovisuel : avant le dégel* » (Revue *Ecole libératrice* n° 16 du 30/1/1982. Extraits en annexe E-4.

21 A noter l'utilisation fréquente de ce terme, ce qui tendrait à replacer l'école dans une situation de « concurrence » (cf. *Ecole libératrice* n°4 du 8/10/1983).

22 A noter également l'insistance sur la notion de « *qualité* » des programmes, aussi bien audiovisuels qu'informatiques.

d'une programmation, et permettant par là à un large public d'accéder à la demande à des programmes éducatifs » ²³.

4. Une Mission sur l'enfant, la connaissance et la communication : Pour agir efficacement, il faut se placer dans “ *la perspective d'un développement harmonieux des capacités de l'enfant* ”, d'où une mission analysant “ *les rapports de l'enfant aux outils de communication* ”, en cherchant à connaître “ *l'influence des nouveaux modes de communication sur son comportement scolaire et extra-scolaire* ” et en “ *proposant des lignes de force pour une action fondée à la fois sur cette analyse et sur une vision progressive du développement de la communication à l'horizon de la fin du siècle* ”.

Beaucoup de nouveautés donc, et aux dires du Ministre, des budgets “suffisants” pour mener à bien cette nouvelle politique en direction des technologies éducatives. *Ce dont nous attendons des preuves budgétaires.* » ²⁴.

Après ces fortes déclarations, il ne s'est plus rien passé et les lecteurs de vidéodisques pilotés par micro-ordinateurs promis aussi par J.P. Chevènement à la suite de l'annonce d'Alain Savary du 6 juin 1984 ne sont jamais arrivés dans les collèges ou les lycées à part un très léger saupoudrage d'une cinquantaine d'établissements (et encore).

23 Même la revue Sonovision, pourtant d'habitude sévère sur ces questions y avait semble-t-il un peu cru : « *L'annonce d'un canal consacré aux programmes éducatifs serait-elle un nouveau pétard mouillé ? Quelques précédents pourraient sans doute inciter à le penser. Et pourtant, un rapide tour d'horizon des milieux concernés, producteurs publics et privés de programmes éducatifs, laisse l'impression que cette fois-ci, les choses pourraient bien être sérieuses. La venue en grande pompe du ministre (...) semble traduire une volonté d'engagement du système scolaire en direction des nouveaux médias.* » (Ch. LABRANDE, Sonovision n°277, 12/1984, p. 37. La suite a montré que nous avions plutôt raison d'être réservé, car il s'agissait bel et bien d'un « *pétard mouillé* ».

24 *Ecole libératrice* du 12/10/1984, p. 12.

Depuis, Jacques Chirac, en supprimant les aides à la demande, jugées dispendieuses a fait réduire le budget du CNDP (- 20% en 1987), ce qui a eu pour effet de commencer à « dégraisser » les effectifs, une quarantaine d'enseignants retournant dans leurs classes. Le CNDP ne sait pas s'il existera après 1988. On peut être sûr que si le malade résiste, il conservera de fortes séquelles.

En ce qui nous concerne, et conformément à nos hypothèses, nous avons essayé d'agir à différents niveaux. Au niveau des équipes en associant le plus souvent possible à nos différents projets présentés au nom de Média et vie sociale des personnes du CNDP, plus que des services, pratiquement impossibles à mobiliser. Au niveau plus politique, nous avons essayé de présenter plusieurs propositions d'orientations dès le début du septennat de François Mitterrand. On en trouvera quelques exemples dans les annexes A-1/3/5/6/7, en voici un bref résumé :

Nous avons d'abord proposé que le CNDP attribue un « **label Education nationale** » aux logiciels qui lui sembleraient de bonne qualité ²⁵, ce qui a été commencé sous la houlette de Thierry Breton, le nouveau Chargé de mission à

25 A l'époque, nous n'avions pas encore vécu le scandale de l'oubli du logiciel ELMO O de l'association Française pour la Lecture (cf. annexe A-4), produit en partie par l'INRP, diffusé en partie par le CNDP et cependant mystérieusement « oublié » des dotations logicielles de base du plan Informatique pour tous. De ce point de vue la politique du ministère Monory (abandon de la diffusion des productions du secteur public pour laisser le champ libre aux éditeurs privés) avait été largement *préfigurée par le ministère Chevènement* : ELMO O, produit public, de surcroit de grande qualité avait été délibérément écarté des dotations d'« Informatique pour tous »... pour ne pas faire de concurrence aux produits concurrents émanant du secteur privé.

l'informatique de René Monory.

Ensuite, il nous semblait que le CNDP aurait dû devenir une sorte **de symbole de la qualité du service public** dans une société d'économie mixte. A cet égard, nous avons rappelé les propos de Jacqueline Baudrier alors qu'elle dirigeait Radio-France : « *Avec France-Inter, écoutez la différence...* ». Nous concluons ainsi en octobre 1983 :

« Les talents existent, les enthousiasmes aussi, pourquoi ne pas créer une division Grand Public au CNDP, chargée de produire et de vendre des programmes de qualité ?... »²⁶.

En ce qui concerne l'argument selon lequel une telle division aurait exercé une concurrence déloyale vis-à-vis des éditeurs privés, il eût été facile de répondre que ces derniers avaient raison d'être contre le monopole de production et de diffusion, mais à condition d'oublier qu'en ce qui concerne le terrain des manuels, ils sont en situation de monopole absolu (le MEN n'édite rien d'autres que ses publications officielles).

A présent, on peut considérer qu'au vu de l'état de dégénérescence de l'outil de production/diffusion, mieux vaudrait sûrement qu'il disparaisse pour laisser de la place à une nouvelle structure inspirée de l'Open University britannique²⁷.

3. Les CRDP et les associations

²⁶ *Ecole libératrice* n°6 du 22/1983, p. 12.

²⁷ Comme nous l'avons souligné plus haut, c'était peut-être là une des seules bonnes idées du « rapport Malapris ».

Il n'y a pratiquement pas eu d'opérations conjointes entre le CNDP et des associations, au contraire de la situation observée avec les CRDP beaucoup plus accueillants aux coproductions locales. On peut bien sûr avancer que gigantisme et la bureaucratie du CNDP faisant obstacle aux initiatives personnelles ou micro-collectives (associatives). Ce serait compter sans notre hypothèse **B4** selon laquelle, plus l'institution est grande, plus il y a de niches, de trous ou d'espaces interstitiels, ce que nous avons montré à plusieurs reprises en « montant » des opérations entre des associations et le MEN qui n'est pas particulièrement une petite institution. La raison est bien simple. Dans les opérations conjointes dont nous nous occupons ici, **le vecteur est toujours un média** (audiovisuel ou informatique), ce qui permet de pratiquer une sorte *d'entrisme technologique* (cf. le chapitre 13) d'autant plus aisée que la cible est ignorante des possibilités et des spécificités du média en question.

En ce qui concerne le CNDP, une association désirant monter un projet concernant les médias avec lui se trouverait aussitôt placée sur le terrain de la rivalité ou à tout le moins de l'hostilité larvée. C'est ce qui explique le peu d'opérations conjointes au niveau du CNDP.

En revanche, les CRDP se révèlent dans l'ensemble assez ouverts aux collaborations avec les associations. Nous en avons donné quelques exemples dans nos ouvrages sur l'audiovisuel. Il est fréquent que des associations locales deviennent des coproducteurs temporaires sur un sujet (il en existe de très

nombreux exemples pour tout ce qui concerne l'environnement ou les patrimoines locaux.

Il semblerait même que cette forme de complémentarité « douce » soit une des voies de l'« ouverture de l'école », si souvent proclamée, si rarement réalisée.

11.1.3. L'INRP

Nous le citons, car L'Institut National de la Recherche Pédagogique fit évidemment partie de nos interlocuteurs privilégiés. Nos problématiques ont « avancé », ainsi que l'attestent certaines reprises des analyses développées ici dans des textes d'orientation des années 1983-1984 ²⁸. De plus, c'est avec le « label » de l'INRP que nous avons pu conduire certaines des enquêtes dont nous avons fait état au chapitre 7 sur les **profils distanciateurs et identificateurs**. Au chapitre 15, nous reviendrons en partie sur le « réseau-INRP ».

11.1.4. Les Missions à l'audiovisuel, à l'informatique et aux technologies nouvelles

Il y a eu un tel foisonnement de structures successives ou parallèles qu'il est assez difficile de trouver le moindre fil

28 En particulier sur l'« éducation critique aux médias ».

conducteur, d'autant plus que l'on ne dispose que d'assez peu de documents datés et signés ²⁹, aussi, ne citerons-nous ici que les structures que nous avons effectivement connues.

Reconnaissons ici que cette situation n'est nullement l'apanage de l'Education nationale. Jean-Louis Crémieux-Brilhac dénonçait la même tendance dans la plupart des services dans son étude sur *La France et la révolution informatique aux Etats-Unis* :

« Par ailleurs, un risque de blocage s'est d'autre part aggravé en France depuis dix ans : **à savoir la fragmentation des responsabilités ministérielles et administratives et la multiplication des centres de décision**, alors que l'exemple des USA, pays pourtant décentralisé, nous éclaire sur la communicabilité croissante et la solidarité nécessaire des techniques de diffusion des connaissances. Ainsi notre politique de l'informatisation au sens large dépend à la fois des ministères de l'Industrie, de la Recherche, de l'Education Nationale, de la Culture, de la Communication, sans oublier les PTT. » ³⁰.

1. La Mission culturelle en milieu scolaire

Nous avons été en contact avec cette mission en tant que responsable associatif sur une opération de découverte de l'environnement ³¹. La mission culturelle a géré les Projets

29 Une des grandes plaies de l'étude sociologique historique immédiate dans l'étude des phénomènes de la prise de décision réside dans les notes internes non signées et non datées, ce qui rend la recherche et la vérification extrêmement difficiles.

30 La Documentation Française, Problèmes politiques et sociaux, 26/02/1982, p. 13.

31 Opération « *A la découverte des villages de France* ». Expositions, montages audiovisuels, plaquette en quadrichromie tirée à 20 000 exemplaires. Contacts avec M. Jean-Claude Luc, l'Inspection générale d'Histoire-Géographie, le Service de

d'activités éducatives (PACTEs) jusqu'en 1981, puis les Projets d'actions éducatives (PAE) à partir de cette date ³². A cet effet, elle s'est directement occupée des relations entre l'Education nationale et les associations, et il serait intéressant de lui appliquer notre problématique.

2. La Mission aux technologies nouvelles ³³

Nous fûmes en contact avec elle en tant que réalisateur audiovisuel au nom d'une association en 1979/81 (pour la même opération que celle citée ci-dessus). Cette Mission hérita des « opérations historiques » (stage de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud pour l'audiovisuel et opération dite des « 58 lycées » pour l'informatique).

3. La Mission à la vie scolaire et aux Centres de Documentation et d'information (CDI) ³⁴

Même genre de contact (en tant que réalisateur audiovisuel).

4. La Mission à la Prospective et au développement de moyens techniques et scientifiques dans l'Education (septembre 80-mai 1981)

Cette mission, animée par l'Inspecteur Général **Jacques Treffel** organisa le colloque national « *A l'école des médias* »

Relations publiques du Ministère de l'Education nationale en 1979.

³² Projets d'activités éducatives - Projets d'actions éducatives. Cf. le chapitre 4.

³³ Dirigée ou co-dirigée par M. Jean Valérien.

³⁴ Chargée de mission en 1976/78 : Mme M.M. Treffel.

(11 au 13/6/1980) qui devait déboucher sur un dossier remis à Christian Beullac « *Présents et futurs de l'audiovisuel, les fondements d'une nouvelle politique en éducation, document de réflexion* »³⁵.

Ce volumineux dossier, assez bien documenté, puisant ses références pédagogiques, littéraires et scientifiques « *aux meilleurs sources* » (!) essayait pour une fois de synthétiser les principales approches et analyses des médias à l'école. On pouvait y lire les quatre priorités suivantes vis-à-vis des médias :

1. **Lire les documents audiovisuels** (en présentant l'image comme un document à part entière et non plus seulement comme un document annexe ou auxiliaire. Il faudra attendre les instructions de 1987 pour que les programmes de l'Ecole Élémentaire commencent à y faire référence (cf. annexe C-2).
2. **Fortifier l'esprit critique et devenir un « jeune télé-spectateur actif »** (au sens de l'opération « JTA »).
3. **Raisonnement par images** (raisonnement figural) en défendant la complémentarité des « approches pédagogiques, une pluralité qui seule peut permettre d'éviter la disparition de certaines capacités de base »³⁶. La *survision* mathématique que nous avons définie comme *outil distanciateur* au chapitre 2.5 s'inscrit dans cette logique.

35 DGPC, Mission Prospective et développement de moyens techniques et scientifiques dans l'Education, Ministère de l'Education nationale, janvier 1981, p. 217. On appelle ce dossier le « Rapport Treffel ».

36 F. BRESSON, DGPC, op. cit., p. 182.

4. **Apprendre à regarder**, avec comme programme une « *introduction des cultures populaires* » (op. cit., p. 186), une initiation à l'expression et à la création audiovisuelles et un encouragement à l'utilisation massive de la photographie (diapositive) et de la radio scolaire comme « *facilitateurs de construction de l'imaginaire* ». L'école de l'ICAV (Initiation à la Communication Audiovisuelle ³⁷) qui fit les beaux (ou les mauvais) jours de nombreux stages de formation aux technologies audiovisuelles avec une approche purement sémiologique fut clairement condamnée par **Pierre Schaeffer** :

« L'ancien débat entre les défenseurs de la “pratique” et ceux de la “réception” est désormais stérile (ce sont les enfants eux-mêmes qui l'ont rendu tel) et qu'il y a surtout lieu de négliger, sinon toute ambition sémiologique, du moins tout bavardage sur l'image, pour lui préférer la pratique, c'est-à-dire aussi bien l'apprentissage du “lire et écrire” (l'image) que des applications de cette pratique à telle ou telle partie du contenu qui la réclame d'évidence. » ³⁸

Ce riche rapport allait même jusqu'à proposer « *une nouvelle définition du rôle de l'enseignant* », conçu comme un « *médiateur* » (p. 215), un « *méthodologiste et un architecte* » (p. 216), ce qui entraînait logiquement une « *nouvelle conception des contenus de formation* ». Malheureusement, les propositions

37 Lancée par René LA BORDERIE et le CRDP de Bordeaux.

38 DGPC, op. cit., p. 145.

presque *révolutionnaires* (!) citées plus haut, **ne poussèrent pas la Mission à demander des moyens suffisants pour la formation initiale des enseignants du second degré** (8 demi-journées en stage de CPR !, p. 230) **et encore moins pour la formation continue**, vite expédiée en un court paragraphe de trois lignes :

« ... il conviendra de prévoir en ce domaine, une action plus structurée, en s'appuyant sur les CRDP et sur les établissements d'application. »³⁹.

De même, en ce qui concerne les inévitables investissements en matériels, le rapport reconnaissait (quand même) « *qu'elle nécessiterait des moyens* », mais ajoutait dans la même phrase que l'on pourrait « *à cet égard recourir au redéploiement* », maître mot de la politique du ministre d'alors...

Dans sa conclusion au colloque, **Christian Beullac** abordait pourtant la question des médias à l'école d'une façon assez intéressante, notamment avec le thème huxleyen d'« *agression indolore* » :

« J'ai dit et je redis que l'école doit épouser la révolution audiovisuelle de notre temps. Mais je dis et je redis aussi qu'elle ne peut le faire qu'à condition d'identifier lucidement et d'analyser correctement les effets – les nuisances – de l'intoxication audiovisuelle chez de jeunes enfants qui n'y ont pas été préparés.

39 DGPC, op. cit., p. 231. On pourra apprécier le « *il conviendra de prévoir...* ». Quant à l'action « *plus structurée* », il fut impossible de savoir ce qu'elle signifiait vraiment...

C'est pourquoi, l'école ne doit pas se contenter de s'ouvrir à l'audiovisuel : elle doit permettre aux élèves, **grâce à la médiation du maître**, de mieux connaître les phénomènes de communication et de faire ainsi qu'ils n'en soient plus les esclaves mais puissent, par la mesure qu'ils en prendront, en retirer le plus grand bénéfice. C'est pourquoi, il faut développer chez les élèves une attitude de spectateurs actifs en tenant compte du pouvoir de fascination – l'agression indolore — que peut exercer sur eux l'audiovisuel, en fortifiant leur *esprit critique* et leur capacité de discernement. »⁴⁰.

Il est dommage que quelques mois plus tôt le directeur du CNDP ait déclaré dans une interview à Sonovision :

« L'audiovisuel doit rester un complément à l'enseignement du maître, ne pas se substituer à lui, et il y a bien trop à faire actuellement pour en plus se soucier d'initier les enfants au maniement du matériel, à l'apprentissage d'un nouveau langage, alors qu'ils maîtrisent si mal les connaissances élémentaires »⁴¹.

A cette déclaration refroidissante, on pourrait opposer ce qu'en disait son ministre au cours du Colloque cité ci-dessus :

« ... Nous sommes confrontés à une tâche considérable, tout à fait neuve, et à laquelle l'institution scolaire n'a guère eu, jusqu'à présent, les moyens de faire face. Non pas que le terrain soit vierge : de nombreux instituteurs, de nombreux professeurs – nous l'avons vu au cours de ces

40 Ch. BEULLAC, op. cit., p. 176. C'est nous qui soulignons.

41 Propos recueillis par Ginette BLÉRY in *Sonovision* n°212, 01/1979, p. 52.

journées – se consacrent dans le cadre de telle ou telle activité ou de telle ou telle discipline, à l'initiation de leurs élèves aux moyens modernes de communication, et ils le font souvent très bien. Le mouvement est donc amorcé, et l'important est désormais, en faisant prévaloir le bon sens et le juste milieu, de transmettre cette impulsion naissante à l'ensemble du système éducatif. »⁴².

Juste avant les élections d'avril et mai 1981, Jacques Treffel précisait encore cette nouvelle politique dans une interview :

« Nous avons essentiellement quatre objectifs : familiariser les professeurs et les élèves avec l'évolution de ces technologies, réaménager la télévision scolaire pour une télévision et une radio éducatives en favorisant les échanges entre le monde des médias et le milieu scolaire par l'utilisation en classe de la radio et de la télévision grand public ; **transformer la manière d'enseigner par le recours à des outils d'enseignement diversifiés** ; enfin former l'**esprit critique** et développer les capacités de perception visuelle et auditive. »⁴³

Dans le même entretien J. Treffel affirmait que le magnétoscope programmable allait permettre d'utiliser « *des sources variées (INA, CNDP...)* » et que « *des circuits de diffusion allaient être créés ou renforcés* ». En ce qui concerne le premier point, on peut simplement rappeler que les tarifs et les modalités d'accès aux documents de l'INA sont tellement dissuasifs qu'on ne peut imaginer que des enseignants puissent

42 Ch. BEULLAC, conclusion du colloque national « *A l'école des médias* », 11 au 13/6/1980, Ministère de l'Éducation nationale, 1980.

43 In *Sonovision*, n°237, 5/1981, p. 24. C'est nous qui soulignons.

les utiliser, tandis que les émissions du CNDP pouvaient être repiquées gratuitement (ce qui rendait encore plus absurde leur réduction de volume...).

En ce qui concerne le second point, on peut regretter que les « circuits » en question ne se soient jamais manifestés dans la moindre amorce d'échange de documents. De ce point de vue, le réseau coopératif mis au point par l'INRP préfigure assez bien ce qui était évoqué par le rapport.

Pendant ce temps, l'« *autre mission* » aux technologies nouvelles ⁴⁴, par la voix de son responsable **Jean Valérien** essayait de se faire entendre, au fil des colloques et des congrès : Selon J. Valérien, on commençait à assister, fin 1980, « à un *important désir de décentralisation dans les équipements, grâce à l'autonomie financière qui allait leur être conférée* » ⁴⁵.

Malgré les déclarations d'intention du ministre, développées par ses chargés de mission, on ne vit pas venir les moindres moyens financiers, mais il est vrai qu'après tout si on voulait vraiment faire de l'audiovisuel, « *repousser les travaux de peinture d'un an pouvait permettre de s'équiper...* » ⁴⁶.

44 Les ravages de la concurrence des institutions ou des services en doublon ne sont, semble-t-il, l'apanage d'aucun gouvernement (hypothèse **B2**).

45 Propos recueillis au cours de la conférence débat du salon AVEC ((Audiovisuel et Communication) du 14/01/1981. Compte rendu dans Sonovision n°236, 3/1981, p. 26. Jean Valérien était à l'époque Inspecteur d'Académie, Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Education Ch. Beullac.

46 Jean VALÉRIEN, à la conférence-débat du salon AVEC (Audiovisuel et Communication) du 14/01/1981 et compte rendu dans Sonovision n°236, 3/1981, p. 26.

Les élections de mai 81 entraînèrent une nouvelle donne

5. La Mission des technologies nouvelles, de l'innovation pédagogique et de la formation

Cette mission fut dirigée par **Janine Canipel** en 1981/82 avant son remplacement (en douceur) par la mission de Daniel Gras, faisant suite au rapport commandé à Yves Le Corre et Claude Pair (cf. le paragraphe suivant). On notera avec intérêt que Jean Valérien assistait Janine Canipel en tant que sous-directeur de la mission (nouvelle variante du célèbre « changement dans la continuité »).

La Chef de mission ne commença vraiment à s'exprimer qu'en novembre 83 aux journées audiovisuelles du CRDP de Clermont-Ferrand.

La nouvelle politique reprenait quelques-uns des points du rapport Treffel (il avait fallu deux ans pour y parvenir) dont en particulier le principe de démultiplication de la formation, via les CRDP, les écoles normales et les autres intervenants des nouveaux Plans Académiques de Formation (PAF), créés en juin 1982.

On entendit même Jean Valérien critiquer assez fermement ce qui se faisait... avant : selon lui, les actions qui étaient menées dans le passé se réduisaient à des « *actions de surface* », consistant principalement à « *parachuter du matériel dans des classes* ». Il fallait maintenant s'engager fermement dans des « *projets d'établissements* », incluant des activités audio-

visuelles ⁴⁷.

Vis-à-vis des équipements, les responsables de la mission restèrent dans le flou artistique sauf sur le principe selon lequel l'Education Nationale entendait « *dépasser la seule notion de volontariat (...) et encourager une politique d'équipement menée suivant la nature des projets pédagogiques* » ⁴⁸. Le maître mot semblait être décentralisation et banalisation de l'outil audiovisuel après la longue période d'études et d'expérimentations (d'ailleurs pratiquement pas exploitées). Il fallait « *intégrer l'initiation aux médias à la vie normale de l'établissement* ». Pour corriger ce que cette formulation maladroite pouvait faire prendre pour un enterrement, les responsables de la mission précisaient dans la foulée que cette intégration des médias « *ne se réduirait pas à leur emploi comme simples auxiliaires pédagogiques* » ⁴⁹, mais irait dans le sens d'une véritable « *initiation à la communication audiovisuelle* » (sans préciser sur quels objectifs ni avec quels moyens).

Dans l'Education nationale, si l'on veut se donner l'espoir de

47 Rappelons quand-même, qu'« *avant* » (les élections de mai 1981), il était déjà Conseiller du Cabinet du Ministre pour les questions audiovisuelles.

48 Cette idée des « *équipements sur projets* » nous était tellement chère, qu'après l'avoir publiée en mai et juin 1983 (in *l'Ecole libératrice*), nous avons remis à M. Treffel, alors Directeur du Groupe Permanent d'Etude des marchés publics, et sur sa demande, une étude sur les équipements audiovisuels souhaitables dans les collèges. A cet effet, nous avons proposé un équipement en *deux étapes*. Une partie commune à tous les collèges, et l'autre variant en fonction du projet pédagogique (cf. annexe P-9). Nous ne croyons pas un instant avoir eu la primauté de cette idée par ailleurs très simple, et pratiquement évidente. Nous tenons uniquement à souligner l'adaptation de notre cadre théorique à la vie sociale et/ou institutionnelle.

49 Ce qui était rappelons-le la seule « *analyse* » des médias à l'école depuis des années, à l'exception des recherches et des pratiques de terrain (cf. chapitres 2 et 4) et d'une partie du rapport Treffel.

faire avancer les pratiques, on ne peut guère employer que deux méthodes. Rédiger des programmes et des instructions officielles (malgré les déperditions de toute nature, il en restera bien quelque chose). Ceci ne fut pas fait. Aucun texte ne sortit à part quelques vagues généralités sur la formation initiale et continuée. La seconde méthode (n'excluant pas le recours conjoint à la première) consiste à injecter beaucoup d'argent sous forme de matériels et d'heures de décharge et de « *laisser faire* »⁵⁰. Cette solution ne fut pas retenue non plus.

6. La Mission à l'informatique⁵¹

Nous fûmes en contact avec elle en tant que conseiller technique du Syndicat National des Instituteurs et Pegc lors de l'élaboration du plan « Informatique pour tous », puis en tant que responsable informatique de l'association Media et vie sociale (que nous avons fait intégrer parmi les interlocuteurs associatifs de cette opération).

Au contraire de l'audiovisuel éducatif que le nouveau pouvoir laissa endormi le plus long temps possible, les pré-décisions concernant l'informatique furent très rapidement prises. Nous avons longuement analysé le « *gel* » du plan des 10 000 micros de Christian Beullac par son successeur Alain Savary (cf. annexe A-1), aussi n'y reviendrons-nous pas et nous

50 C'est un peu en vertu de ce principe que les « 10% » connurent un succès retentissant, bien qu'ayant été impulsés par des responsables qui ne voulaient sûrement pas déclencher un tel « remue-ménages ». Toutes choses différentes par ailleurs, c'est un peu ce que voulut réaliser Gaston Defferre avec son projet des *Ateliers informatiques* (cf. chapitre 16).

51 Dirigée par Daniel GRAS jusqu'en 1986.

contenterons d'esquisser la description du paysage de l'informatique scolaire (ou éducative entre 1981 et 1987) ⁵².

Dans leur rapport au nouveau ministre de l'Education Nationale, **Claude Pair** et **Yves Le Corre** commencèrent par stigmatiser l'absence quasi-totale d'un plan formation dans le précédent plan « 10 000 micros ». L'opération des « 58 lycées » avait quant à elle offert des possibilités non négligeables de formation avec des stages longs en entreprise (par exemple chez IBM). Nous ne mentionnerons que pour mémoire le plan « 1000 micros » ⁵³ de 1978. Ensuite, les auteurs du rapport rappelaient quelques finalités simples, notamment en termes d'emploi pédagogique des micro-ordinateurs par les enseignants. Un des points les plus positifs à nos yeux était la liberté laissée aux intéressés (les enseignants) de « *choisir leur informatique* ». Programmation par les élèves ou les enseignants dans certains cas, paramétrage de progiciels, simulation, découverte de l'algorithmique, etc. Une référence était faite aux systèmes-auteurs et une position d'arbitre assignée au CNDP, susceptible d'animer un circuit d'échange des logiciels. En ce qui concerne les professeurs d'informatique dans le secondaire, Yves Le Corre et Claude Pair se prononçaient clairement contre les suggestions de **Jean-Claude Simon** (auteur d'un rapport équivalent commandé par Valéry Giscard

52 On trouvera en bibliographie la liste d'à peu près toutes les études commandées par les derniers gouvernements en matière d'informatique (environ une vingtaine).

53 Quasiment inconnu puisqu'annoncé par René Haby, juste avant que celui-ci ne quitte la rue de Grenelle, et non repris par son successeur, Ch. Beullac.

d'Estaing ⁵⁴) et qui préconisait lui la création d'un CAPES (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire) et d'une agrégation d'informatique.

Voici d'ailleurs ce qu'en disait Yves Le Corre dans un entretien qu'il nous avait accordé en 1982 :

« ... Afin de conserver un aspect pluridisciplinaire, nous préférons former des professeurs volontaires de toutes les disciplines. Quand il n'enseigneront pas l'informatique pour elle-même, ils pourront utiliser les ordinateurs pour les séances d'enseignement assisté, et ceci dans leur discipline d'origine. » ⁵⁵.

Ce rapport « survit » aujourd'hui essentiellement grâce à l'*option informatique* des classes de seconde, qu'il avait instituée à partir d'expérimentations remontant, entre autres, aux « 58 lycées ».

En ce qui concerne nos thèses de l'« école concurrente », Yves Le Corre se prononçait pour la recherche d'un équilibre entre la production de logiciels par le secteur public (par exemple avec le CNDP) et le secteur privé, tout en recommandant un contrôle du second par le premier :

« Non seulement les élèves pourront très rapidement [acheter des programmes d'aide ou de révision], mais ce que l'on appelle les “nouveaux services télématiques” leur

54 Et qui préconisait, quant à lui, la création de diplômes spécifiques d'informatique. Le débat n'est toujours pas clos, et bien que l'option informatique à partir de la seconde soit maintenue, l'enseignement demeure assuré par des volontaires. Cf. Bibliographie.

55 Y. LE CORRE, *Entretien avec J.L. Michel*, in *L'informatique, études et débouchés*, Paris, Hatier, 1983, p. 71.

offriront la possibilité de recevoir à domicile des quantités de programmes “éducatifs” avec lesquels il sera possible de “dialoguer”. Il nous apparaît important que l'Education nationale ait un œil sur ces productions afin de leur assurer un niveau minimum de qualité et d'efficacité. »⁵⁶.

On peut simplement regretter que la méthode de réflexion et de budgétisation proposée par **Bertrand Schwartz** dans un précédent rapport, malheureusement mort-né pour cause de changement politique (!) n'ait pas été reprise⁵⁷.

Nommé à la fin 1982, le nouveau chargé de mission, **Daniel Gras** pouvait prévoir les modalités pratiques de mise en œuvre des propositions des rapporteurs.

En fait, il ne se passa pratiquement rien jusqu'au colloque de novembre 1983⁵⁸. Le terrain s'impatiait. Les associations et les équipes d'enseignants motivés attendaient une politique, des crédits, des matériels⁵⁹. Les autres ministères montaient leurs opérations (« *Eté informatique* », etc.), les salles du Centre

56 Idem, p. 72. En 1987, des services télématiques comme « *SOS PROFS* » ou « *CRAC J* » en offrent une bonne préfiguration (cf. pp. 169-171). La seule différence avec le souhait d'Y. Le Corre est qu'il n'y a pas le moindre « *contrôle de qualité* » (cf. notre article « *L'Education nationale, une société de programmes éducatifs ?* » en annexe A-7).

57 Dans son rapport (commandé par la Communauté Européenne et publié à la fin du septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing), B. Schwartz proposait en effet une méthode de choix progressif et montrait l'ampleur (énorme) des investissements publics à consentir. Cf. *L'informatique et l'éducation*, Paris, La Documentation Française, 1981.

58 *Informatique et enseignement, Colloque des 21-22/11/1983*, Ministère de l'Education nationale, Centre National de Documentation Pédagogique, Documentation Française.

59 « *En ce temps-là* », la sensibilité aux logiciels et progiciels extérieurs était moindre, et les pionniers de l'informatique à l'école réclamaient avant tout des machines et des heures de décharge. Les personnes moins entraînées insistaient davantage sur la formation.

mondial ne désemplissaient pas, les médias parlaient tous les jours d'informatique, et l'Education Nationale méditait, ruminait, attendait. De nouveaux rapports avaient été commandés et livrés ⁶⁰, les anciens, même remarquables, comme celui commandé à Bertrand Schwartz par le précédent gouvernement, n'étaient pas relus.

Pour parachever ce tableau pointilliste, ajoutons que pendant le sommeil de l'Education nationale, l'innovation technologique avançait à pas de géant. Les prix des ordinateurs baissaient, IBM avait sorti et commencé à imposer son standard (PC) au monde entier et Thomson commençait la production à petite vitesse de ses TO 7, qui habilement présentés au Président de la République comme des « miracles français », dans son département d'adoption, la Nièvre, lui firent entériner une première vague d'équipements de collèges et des lycées, suivie d'une douzaine d'autres régions. Mais de plan d'ensemble, toujours pas.

Après plusieurs mois de préparation, Daniel Gras réussit enfin à monter « son » colloque, celui à la faveur duquel tout devait se décider.

Effectivement, le Président de la République, devant à peu près tout ce que la France comptait de spécialistes de l'informatique, annonça le nouveau plan d'équipement de **100 000 micros et de 100 000 enseignants formés** sur une

60 Notamment ceux de Philippe Lemoine et de Maurice Nivat.

durée de trois ans. La plupart des questions théoriques concernant l'approche des médias furent posées au cours de ce colloque. En revanche, les problèmes pratiques et financiers ne furent qu'abordés.

Trois mois plus tard, Apple présentait son ordinateur Macintosh et ses concepts révolutionnaires ⁶¹. Nous rapprochons ces deux événements pour insister sur la triste absence de convergence et l'impossibilité quasi-absolue du système éducatif à innover et à déclencher des synergies (**B1**) ⁶².

On connaît la suite. Le « plan 100 000 micros » marquant déjà le pas (en termes de financement, de livraisons de matériels, de retard dans les formations et de déception devant la faiblesse de l'offre de logiciels de qualité) fut bousculé, et phagocyté par la nouveau plan « Informatique pour tous » auquel nous avons été très lié au titre technique, syndical, associatif et politique (cf. chapitre 16).

Entre 1985 et 1986 , la mission de Daniel Gras n'eut plus qu'à gérer les suites de ce plan.

En avril 1986, **Thierry Breton** ⁶³ lui succéda. En juillet

61 En fait, presque deux ans auparavant le LISA avait été présenté, mais avec encore trop d'imperfections et à un tarif trop élevé. Rappelons que les travaux préparatoires avaient été menés au Centre de recherche de Xerox à Palo Alto à partir du projet « Small talk ».

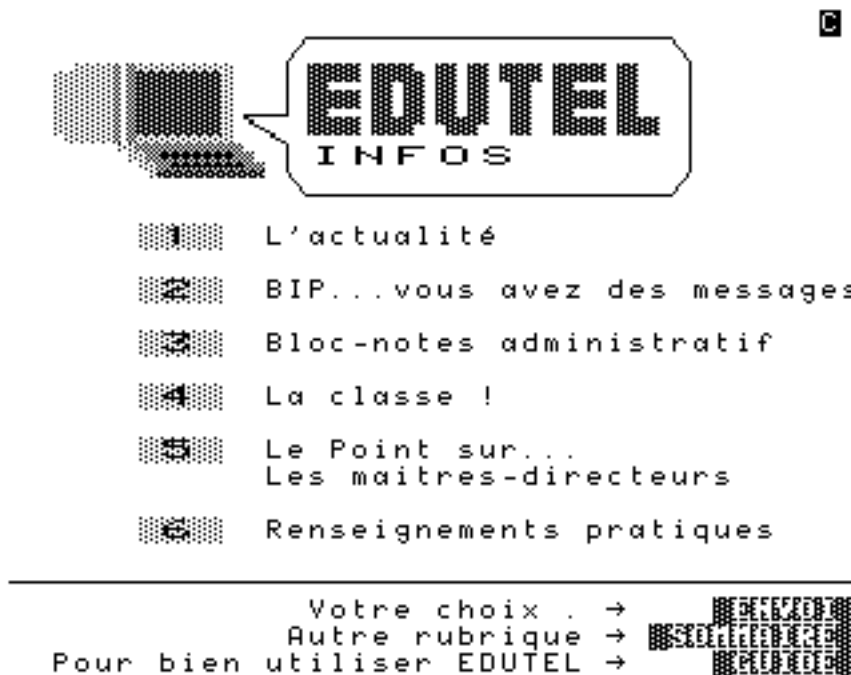
62 Comme nous le verrons plus tard, cet ordinateur (le Macintosh) s'inscrivait pour nous dans la réflexion théorique sur l'« *effet d'étrangeté* » d'un média innovant. En étant résolument « *nouveau* » et « *étrange* », le Macintosh nous apparaissait susceptible de déclencher des « activations » des hypothèses A2, B1, C1, C2, C4 et C5). Naturellement cette analyse du « changement social », que nous reprendrons dans les chapitres suivants, ne négligeait pas pour autant les freins de tous ordres (essentiellement en termes sociaux, économiques et politiques).

63 Informaticien ayant la particularité d'écrire des romans de politique-fiction (*Softwar ou la guerre douce*, cf. bibliographie).

1986, René Monory présenta son nouveau plan informatique et télématique (cf. annexe A-1) qui n'apportait rien de bien neuf, si ce n'est l'élévation de l'autoformation des enseignants au rang de panacée (évidemment économique). Un « plan télématique » fut envisagé, mais, comme d'habitude pourrait-on dire, sans le moindre recul théorique fixant des finalités et de objectifs clairs. Après plusieurs mois de discussions, le téléphone fut installé dans toutes les écoles et un minitel mis à la disposition des enseignants (moyennant des restrictions d'usage importantes). Les échanges entre écoles, tel que le CRDP de Toulouse les préfigurait depuis 1983 furent oubliés au profit du grand projet « **EDUTEL** » visant à mettre à la disposition du MEN un excellent outil de relations publiques, à la fois vis-à-vis des enseignants, mais aussi et surtout vis-à-vis des parents d'élèves.

C'est ainsi qu'en novembre/décembre 1986, pleines grèves des instituteurs à propos du nouveau statut des « *maîtres-directeurs* », on pouvait lire en page d'accueil du service :

Figure 11.2. Edutel et les relations publiques (1).



En demandant « *le point sur les maîtres-directeurs* », on obtenait alors la définition quasi-complète de la politique ministérielle :

Figure 11.3. Edutel et les relations publiques (2) ⁶⁴

| INFOS | Le point sur... |
|-------|--|
| | <p>Les maîtres-directeurs garderont-ils le droit de grève ? Oui, comme tout instituteur, ils pourront ne pas être présents un jour de grève. Mais ils devront organiser auparavant l'accueil des élèves. Comment sont désignés les maîtres-directeurs ? Par inscription sur des listes d'aptitude sur lesquelles des commissions paritaires donneront un avis. Un plan de six ans touchera progressivement les 49 000 écoles de deux classes et plus. 1/3 des emplois de maîtres-directeurs seront réservés chaque année aux actuels directeurs d'école.</p> |

⁶⁴ Ce texte a été « capté » sur le serveur **Edutel** (Ministère de l'Education nationale) et *travaillé* par nous (en supprimant tous les ordres de changements de page, les graphismes et en réduisant les caractères). Profitons-en pour noter que *la télématique va faire évoluer les modalités de la citation*. En effet, au contraire de la situation avec les livres, *les citations télématiques sont très difficilement vérifiables* (il faudrait interroger les « archives » du serveur, quand elles existent...). De plus, la citation étant directement captée dans un logiciel de traitement de texte peut être « traitée » autrement que sur sa forme, en modifier quelques détails ici ou là, susceptibles d'en bouleverser le sens.

POURQUOI UN MAÎTRE-DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRIMAIRE ?

Pour accroître le poids de l'école dans la vie locale.

Donner à l'actuelle fonction de directeur d'école un statut plus précis et des responsabilités plus larges, c'est asseoir leur autorité dans leurs relations avec les municipalités, dont le rôle est accru par la décentralisation lancée en 1983, et avec tous les partenaires de l'école.

Pour faciliter le fonctionnement de l'école.

Comme tout organisme, l'école a des moyens à répartir, des règles de fonctionnement à respecter, des intérêts à défendre : il lui faut donc un responsable à l'autorité reconnue par les textes.

Pour améliorer les perspectives de carrière des 310 000 institutrices et instituteurs.

Les maîtres-directeurs percevront des indemnités deux fois plus importantes que celles des actuels directeurs d'école (pour un maître-directeur d'école de plus de 4 classes, presque un 13^{ème} mois de traitement qui entrera dans le calcul de sa retraite). 150 MF sont prévus sur 6 ans. Cette amélioration prolonge l'effort de revalorisation des traitements de tous les instituteurs : en dépit des difficultés budgétaires, 860 MF sont inscrits au budget 1987.

Comme on peut le constater sur cet exemple, le « *plan télématique* » du ministère Monory afficha quasi-immédiatement ses vraies ambitions : la promotion de la politique du ministre.

Depuis cette mise en place, le Ministère de l'Education nationale s'est essentiellement occupé de la question du règlement des droits d'auteur des logiciels (notamment par les cessions de licence).

Les suites du plan « Informatique pour tous », le remplacement des matériels et des logiciels n'ont pas encore été officiellement abordés alors qu'il s'agit de questions importantes qui conditionnent l'avenir de l'informatique éducative française ⁶⁵. Mais il est vrai que la décentralisation permet de transférer des responsabilité (et les financements afférents) aux « partenaires locaux », lesquels estiment devoir s'occuper de dossiers plus urgents.

65 Nous reviendrons plus en détail sur cette question au chapitre 16.

7. La Mission d'information sur les technologies nouvelles (MITEN)

Aucun contact, mais quelques échanges épistolaires assez virulents. Cette mission, créée en 1985, parallèle ou concurrente de celle de Daniel Gras n'eut qu'une existence fort éphémère et ne laissa guère de trace à part quelques déclarations mémorables de son responsable Xavier Greffe ⁶⁶.

11.2. Le Ministère du Temps libre, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ⁶⁷

Nous n'avons vraiment connu ce département ministériel qu'entre 1983 et 1986, alors que nous occupions diverses fonctions à l'association Media et vie sociale (MVS). Nos interlocuteurs furent essentiellement la Direction du Temps Libre et le Bureau de la communication sociale, ainsi que l'Institut National d'Education Populaire (INEP).

Au cours de ces quatre années, nous avons pu vérifier à nombreuses reprises notre hypothèse **B4**. En effet, la

⁶⁶ Cf. ses déclarations sur l'ordinateur Macintosh qui aurait été « *un produit sûrement en fin de course* », en 1985 alors que, selon lui, l'Education nationale avait fait le « *bon choix* » avec les micros familiaux THOMSON (Interview à la revue *Savoirs informatiques*, n°1, 10/1985, p. 21). Voir aussi la note 119, p. 445, tome 1. La MITEN fut une de ces nombreuses « étoiles » (si l'on peut dire) faisant partie de ce que le nouveau Premier Ministre, Jacques CHIRAC, qualifia au Sicob de septembre 1986 de « *nébuleuse d'institutions et de services* » et qu'il s'empressa aussitôt de supprimer.

⁶⁷ Comme ce ministère n'a cessé de changer d'appellation (autour de la structure de la Jeunesse et des Sports), nous reprendrons ses diverses appellations historiques.

comparaison entre les structures de l'Education nationale et celles de la Jeunesse et des Sports que nous avons pu opérer « en direct », notamment au travers de projets que nous voulions communs, nous a montré qu'au delà de l'inertie administrative (qui n'est pas une nouveauté) on pouvait constater qu'une petite structure comme la Jeunesse et les Sports (comparée à l'Education nationale) offrait en définitive bien moins d'espaces de liberté ou d'innovation qu'une grande, plus propice à la création de « niches innovatrices ».

11.2.1. Education nationale et éducation populaire

Nous avons basé notre action en entrant à Media et vie sociale sur le projet de faire se rejoindre les « *frères ennemis* » des deux « éducations »⁶⁸. A cet effet, nous avons organisé plusieurs opérations réunissant des structures institutionnelles (Education nationale et Jeunesse et Sports), para-institutionnelles (CESTA, X 2000⁶⁹), sous l'égide d'une association (Media et vie sociale) et à propos de l'informatique.

Ainsi, s'esquisse plus précisément la trame de cette quatrième partie : l'organisation d'opérations multipartites réunissant des institutions éducatives et culturelles et des associations travaillant

⁶⁸ Toute assimilation « *nationale populaire* »... étant bien sûr exclue...

⁶⁹ Centre d'Etude des Systèmes et Technologies avancées. X2000 est le sigle des associations créées ou soutenues par l'Agence de l'informatique (ADI). Sur X 2000, voir le chapitre 15.

dans le champ des médias innovants.

Nous avons d'ailleurs annoncé cette politique dès notre prise de fonction à Media et vie sociale, notamment dans le descriptif d'une opération conjointe avec le CESTA sur l'évaluation des logiciels éducatifs ⁷⁰ :

« ... Ces journées se fixeraient comme objectifs de déterminer le degré de pertinence des didacticiels par rapport aux publics qu'ils prétendent viser, et de dégager des critères objectifs de classification et d'indexation dans une perspective télématique, cette approche paraissant justifiée par l'inter-pénétration croissante des futurs réseaux informatiques, et la pression de "l'offre éducative" ou "péri-éducative".

Elles seraient l'occasion pour des enseignants, des documentalistes, des animateurs socio-éducatifs, des cadres administratifs et des responsables d'associations d'*expérimenter ensemble* des didacticiels de nature ou de niveaux différents (géographie, comptabilité, langues vivantes, savoirs techniques, etc) et d'examiner leur intérêt éducatif ainsi que les usages pédagogiques que des praticiens ou des néophytes pourraient en tirer pour le meilleur profit des jeunes dont ils ont la charge. » ⁷¹.

70 Journées des 19 et 20/11/1984 (pour le questionnaire d'évaluation des didacticiels, cf. l'annexe E-3). Nous étions alors le responsable des projets informatiques et et télématiques de cette association.

71 Dossier remis aux stagiaires, 20/11/1984.

11.2.2. L'«épisode» du Temps libre

Malgré les déclarations du Président de la République et la préparation psychologique sur « la civilisation des loisirs » et autres « sociétés post-industrielles du loisir généralisé », on ne peut pas dire que ce ministère, confié à André Henry (ancien Secrétaire Général de la Fédération de l'Education Nationale) fit énormément parler de lui. Il ne nous appartient pas ici d'en étudier les raisons, mais tout au plus de signaler que la guerre des services (Loisirs/Temps libre d'un côté, Jeunesse et Sports de l'autre) paralysa à peu près toutes les initiatives en mobilisant la plupart des énergies administratives ⁷². Pour ce qui nous concerne, la plupart des (nombreux) projets que nous avons pu proposer à ce ministère ont été parasités par cette atmosphère de guerre de tranchées (cf. le chapitre 16).

Les grandes réformes du statut de l'élu associatif et de la reconnaissance d'utilité sociale (calquée sur la « vieille » notion d'utilité publique) se perdirent en route. Il en reste aujourd'hui la **Fondation pour la vie associative** (FONDA). Le **Conseil National pour la vie associative** ⁷³ (CNVA) a quasiment

72 Il n'existe pas, à notre connaissance d'ouvrage sur ces questions. Les livres d'anciens commis de l'Etat comme Thierry Pfister n'en font pas directement état (il est vrai qu'il y avait d'autres problèmes à régler). On peut en trouver des parallèles dans l'ouvrage de Jean-Michel QUATREPOINT (bien que traitant d'un autre sujet), *Les dossiers noirs de la gauche*, op. cit., cf. bibliographie.

73 Créé par décret le 25/2/83, il publia un texte de synthèse le 20 mars 1984 intitulé « *Orientations pour une politique de développement de la vie associative* », cité in extenso dans l'ouvrage de S. Passaris, G. Raffi, *Les Associations*, op. cit., p. 30 et suivantes. Ce texte ne fut hélas guère suivi d'effets et la plupart des réformes du ministère du Temps libre restèrent à l'état de projet (à part le chèque-vacances).

disparu (encore une autre « *nébuleuse* »⁷⁴ ?). Comme nous l'avons déjà signalé au chapitre 5, quelques enquêtes furent réalisées pour tenter de mieux cerner la réalité de la vie associative.

Mais en fait, une bonne partie des difficultés de reconnaissance sociale (et politique) du ministère TLJS fut (entre autres⁷⁵) qu'il donnât peut-être trop l'impression de vouloir parler au nom de toutes les associations. Ce qui est sûrement un rêve impossible. Comme nous l'avons établi au chapitre 5, les **600 000** associations en activité (importante ou réduite) couvrent des secteurs extrêmement divers, et chacune d'elles, soit au plan « individuel », soit au plan fédératif, préfère s'adresser à des interlocuteurs politiques qu'elle juge les plus aptes à faire avancer ses revendications. C'est ainsi que les associations d'environnement s'adresseront au Ministère de l'Environnement, celles qui s'occupent de consommation revendiqueront auprès de l'Institut National de la Consommation, voire auprès des entreprises et services concernés, celles qui travaillent sur les patrimoines culturels locaux se rendront au Ministère de la Culture ou à une direction culturelle régionale, etc.

74 Selon l'expression de Jacques CHIRAC lors de l'inauguration du Sicob de septembre 1986. Le nouveau Premier ministre reprenait les termes du « Rapport Brulé ». Jean-Pierre Brulé avait écrit « *L'Etat français ne dépense pas trop mais mal.* ». Son rapport aboutit à la dissolution de la plupart des organismes qui s'occupaient d'informatique (cf. liste pp. 480-481).

75 Précisons une nouvelle fois qu'il n'est nullement dans nos intentions de tenter une analyse générale de la réalité associative (ce qui apparaît comme une tâche pratiquement irréalisable, tant les situations sont variées et multiformes). Nous ne faisons que citer ici ce qui va faciliter la compréhension des chapitres suivants dans lesquels nous examinerons dans le détail quelques exemples de fonctionnement associatif.

Une des « erreurs » du Ministère du Temps Libre fut sûrement de croire que toutes les associations (ou presque) *étaient ses interlocuteurs naturels*, via les fédérations de loisirs ou les fédérations socioculturelles ⁷⁶.

On trouverait de nombreux indices de cette analyse dans les fortes réticences du monde associatif à souscrire à la thèse de *l'utilité sociale* (supposée, sûrement à juste titre, d'être la contrepartie de l'assujettissement politique sous-entendu par cette reconnaissance officielle).

Nous avons souvent ressenti ce décalage de nature légèrement « impérialiste », notamment à chaque fois que nous parlions d'associations innovantes devant des assistances « Temps libre, Jeunesse et Sports », un peu comme si ces responsables ou animateurs (par exemple des Conseillers Techniques Pédagogiques) pensaient que leurs réseaux, leur mouvance *détenait une sorte de monopole de l'innovation sociale* ⁷⁷.

Les déclarations de certains responsables semblaient d'ailleurs assez explicites de cet état d'esprit, comme le secteur socio-culturel, « *creuset de l'innovation* », ou « *avant-garde de la*

76 Nous ne parlons même pas des fédérations sportives qui ne s'adressaient qu'à leur secrétariat d'Etat (puis à leur ministère) et surtout pas à l'« *autre* ». Nous caricaturons à peine la réalité de ce que nous avons observé.

77 Il est vrai que de bureaux de la communication sociale en cellules de l'innovation sociale, on peut finir par croire que la communication (médiatisée) ou l'innovation (médiatique) sont des « *spécialités maison* » et oublier que la communication et l'innovation se rencontrent aussi dans d'autres circuits associatifs, comme par exemple les sociétés savantes (totalement ignorées par la mouvance dont il est fait état supra), ou les petites associations culturelles locales qui peuvent parfois recourir à des techniques de communication sophistiquées (informatique et audiovisuel).

communication sociale »⁷⁸, etc.

Comme nous le montrerons plus loin, cette réduction fut certainement à l'origine du manque de représentativité du ministère dans l'ensemble du monde associatif, compris au sens large, c'est-à-dire très au-delà de la mouvance socio-culturelle.

11.2.3. Le “Temps libre” et les médias

Comparativement à l'EN, le Ministère Temps libre-Jeunesse et Sports, du temps où il ne s'occupait que de la Jeunesse et des Sports, n'avait évidemment pas développé de réflexion particulière dans le domaine des nouvelles technologies et des médias. Ce qui n'empêchait pas beaucoup de responsables ou de militants de s'y intéresser, peut-être confortés par certaines approches « synergétiques » pour le milieu associatif, comme par exemple celle d'Henri Dieuzeide (UNESCO) :

« Les nouvelles techniques d'éducation devraient former au « non-travail ». Il y aura de plus en plus de loisirs, il faut donc former les jeunes à la convivialité, à la vie associative, à l'interaction dans la communication. »⁷⁹.

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et celui d'**André Henry** à un « *grand Ministère laboratoire du Temps libre* », et

78 Sur la « *communication sociale* », voir la mise au point radicale de Jean DEVÈZE dans la Lettre d'Inforcom n° 6, juin 1980 (déjà citée note 165, p. 476).

79 Henri DIEUZEIDE. Conférence-débat du salon AVEC ((Audiovisuel et Communication) du 14/01/1981 et compte rendu dans Sonovision n°236, 3/1981, p. 26.

sous la pression des associations et fédérations d'éducation populaire (lesquelles possédaient une réflexion sur ces questions), on s'empressa de définir quelques axes d'action ⁸⁰.

1. De l'appropriation sociale à l'aménagement des loisirs

Au travers des déclarations, des interviews, de quelques discours et de beaucoup d'entretiens, nous avons pu repérer (facilement) qu'un des principaux déterminants de la politique du ministère était la doctrine de l'appropriation sociale des nouvelles technologies. De ce point de vue, les idées des tenants de l'éducation populaire étaient en train de passer dans les faits.

Encore faut-il savoir de quelle appropriation parle-t-on ? S'agit-il d'apprendre à se servir des outils, comme le suggéra l'idée du « *passport informatique* » émise par le laboratoire informatique de l'INEP ⁸¹, ou bien au contraire, s'agit-il de diffuser des matériels et de « laisser faire » comme le suggérait, ou plutôt comme incitait à le faire, l'Agence de l'informatique au plus fort des opérations « Eté informatique » ? Entre ces deux tendances, il n'y eut pas de choix clair, et comme d'habitude en pareilles circonstances, on ménagea la chèvre et le chou, c'est-à-dire que les décideurs du Temps Libre laissèrent faire (ce qui était d'autant plus facile que le financement de la plus grosse partie de ces opérations venait de l'ADI et ne grevait pas leurs

⁸⁰ En fait, les contacts avec les associations furent vite restructurés avec le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports d'Edwige AVICE.

⁸¹ Représenté par Marcel Giry, un de ses animateurs.

finances).

Cette doctrine de l'appropriation aurait mérité quelques interrogations, comme par exemple, celle consistant à se demander *pourquoi* s'approprier ces technologies ? Mais dans l'ambiance de l'époque (qui était celle de l'« *informatisation accélérée de la France* »⁸²), la moindre question sur le « *pourquoi* » ou le « *comment* » passait pour rétrograde. En fait, dans les nombreuses réunions auxquelles nous participâmes, la (non)-problématique de l'appropriation sociale des nouvelles technologies jouait le rôle de sésame et *d'identificateur collégial*⁸³ pour les participants (hauts fonctionnaires de différents ministères).

C'est ainsi que l'on passa d'une *vision sociale* certes embryonnaire et imprécise à ce que nous pourrions appeler un « effet de mode » tournant autour des principaux thèmes de la *modernité* (nous y reviendrons en détail dans les chapitres suivants).

82 En fait, il n'en fut rien, et il convient de ramener cette « informatisation » à ses justes proportions. Entre 1980 et 1985, 9% de PME/PMI supplémentaires s'informatisèrent, ce qui ne représente pas un taux très élevé. Quant aux applications de la micro-informatique « familiale », on a vu ce qu'il en est advenu.

83 Au sens où les participants acceptaient de grandes quantités de non-dits, notamment sur l'utilité sociale ou civique des opérations financées par l'Agence.

2. Où l'on retrouve les « besoins sociaux »

L'analyse politique du ministère du Temps libre face aux interrogations soulevées par l'irruption des technologies dites « nouvelles » fut celle de la plupart des autres secteurs et départements ministériels : la *dynamique des besoins*, ou en d'autres termes, l'offre technologique censée créer ou susciter une demande, voire révéler des besoins latents non encore satisfaits et que la bonne fée technologie viendrait exaucer. Nous avons déjà porté une critique à cette approche, aussi n'y reviendrons-nous pas (cf. chapitre 2, p. 243 et chapitre 3, p. 262, sqq.).

Voici une traduction politique radicale de cette orientation, faite par Jacques Chirac au Sicob et rapportée par nous dans les colonnes de la revue *l'Ecole libératrice* :

« La nouvelle logique du gouvernement sera essentiellement de « diminuer les aides à la demande ⁸⁴ », lesquelles n'ont produit aucun effet décisif sur le marché. Il est vrai qu'avec des logiciels vendus à un ou deux exemplaires ⁸⁵, l'Agence de l'informatique prêtait le flan à ce genre de critiques depuis de longs mois. Espérons que

84 On pourrait évoquer l'intéressant parallèle entre le nouveau gouvernement de M. Chirac, voulant supprimer les « aides à la demande » et le « nouveau gouvernement de M. Fabius, qui créa en juin 1984 un « Comité interministériel pour l'informatique et la bureautique » (CCIBA) chargé de mettre un frein au « pilotage par l'offre » qui était de règle par l'intermédiaire de la Commission des marchés publics (cf. *Le Monde informatique* n°171 du 14/12/1984, p. 1). Deux gouvernements, deux logiques linéaires du « tout ou rien »?... Le CCIBA sera d'ailleurs maintenu en 1986, mais seulement pour assurer « une coordination interministérielle légère » puisqu'à partir du moment où chaque ministre « est maître de sa politique d'achats informatiques », il n'y a plus lieu de coordonner grand chose (cf. *Le Monde informatique* du 15/12/1986 p. 5).

85 Voir note 83, p.

les pouvoirs publics auront au moins à cœur de récupérer les nombreuses expériences très intéressantes menées par l'Agence et n'accroîtront pas le gaspillage qu'ils dénoncent en rejetant tout en bloc. On peut aussi leur suggérer de consacrer une partie des (importantes) sommes récupérées aux actions programmées en milieu éducatif (production de **didacticiels ouverts** et **paramétrables** comme nous les avons déjà décrits dans ces colonnes).⁸⁶

3. L'informatique conçue comme producteur de consensus social

Nous avons souvent relevé cette vision de l'informatique dans les années 1980/85. Vu les énormes problèmes sociaux posés par l'informatisation de la société, essentiellement en matière d'emplois, de qualifications et de chômage (cf. annexe P-8), on peut comprendre que cette fuite en avant vers la modernisation technologique soit conçue comme un recours, un « *new deal* » ou une « *nouvelle frontière* » par les responsables politiques (pratiquement toutes tendances confondues). Pour notre part, et aux niveaux auxquels nous avons eu l'occasion d'intervenir, nous retenions de cette modernisation tout ce qui pouvait favoriser le développement de l'« *éducation médiatique* », essentiellement au travers de la théorie distanciatrice. Jamais nous ne crûmes que l'outil (même le plus performant ou le plus convivial) allait changer le monde. Comme nous allons le développer dans les chapitres suivants, l'innovation

⁸⁶ Compte-rendu des déclarations de Jacques Chirac du 21 septembre 1986 au Sicob dans l'*Ecole libératrice* du 10/10/1986.

technologique ne secrète pas ipso facto l'innovation sociale, mais en revanche, il est des solutions qui la favorisent ou la ralentissent. Et c'est seulement sur ce terrain que nous nous placions.

4. Les moyens modernes de communication et les loisirs

Dès notre arrivée à l'association Media et vie sociale, et en son nom, nous eûmes à intervenir dans les réunions interministérielles d'organisation des opérations « *Un été informatique pour les jeunes* » et « *Informatique pour les jeunes* », notamment dans le cadre de l'année internationale de la Jeunesse. Le trait commun des approches des représentants des ministères à ces sessions ⁸⁷ consistait essentiellement à voir dans les ordinateurs des outils de tendance ludique teintés de quelques oripeaux éducatifs (conformément aux modes de représentation véhiculés à cette période par les médias ⁸⁸), d'où la floraison de concours de logiciels un peu partout en France ⁸⁹. Nous avons alors cité une phrase de **Robert Gloton**, prononcée en 1966, et transposée aux jeux informatiques (qui étaient souvent

87 Organisées par Louis Launay, Chargé de mission de l'ADI.

88 On pourrait prendre comme symbole identificateur le « crayon optique » des Thomson TO7 et établir un panégyrique des personnalités politiques (MM. Fabius, Chevènement, Lang, etc.) ou culturelles photographiées ou filmées en train de s'en servir, le sourire aux lèvres, visiblement pour une activité ne réclamant pas d'effort intellectuel trop austère et intense, d'où l'équation simpliste, abondamment médiatisée : *micro-informatique* = *jeu*.

89 On notera que ces concours, certes sympathiques, posaient toujours des quantités de problèmes de dépouillement (comment juger : sur pièces, avec les cassettes ou les disquettes, ou sur les listings ou encore sur les copies d'écran ?...). De plus, comment comparer des produits réalisés sur des matériels totalement différents du point de vue de la puissance ?

présentés comme des activités hautement créatrices) :

« Faute d'aliments substantiels offerts au besoin d'activité et de connaissance de l'enfant, ce dernier s'ennuie. Le maître s'en aperçoit, il prend le parti d'amuser et le mal s'aggrave d'autant »⁹⁰.

Pour éviter à Media et vie sociale de se trouver mêlée à une n-ième opération de ce genre, et conformément à notre cadre théorique, nous fûmes conduit à proposer une nouvelle approche, tendant à resituer l'informatique dans le champ des moyens de communication (c'était pour nous la thèse du *média innovant*), d'où l'idée de lancer des concours de scénarios informatiques.

Cet épisode nous fournit quelques rudiments de confirmation de notre hypothèse **B5**. En effet, si l'on veut bien assimiler l'Agence de l'informatique aux institutions en phase de croissance (ce qui était tout à fait le cas en 1984), son peu d'empressement à soutenir un projet sous-tendu par un désir de distanciation médiatique manifeste (et cité dans le dossier de présentation) s'est traduit de fait comme une inhibition de celle-ci (si l'on veut bien considérer que l'absence d'excitation est une inhibition).

11.3. Le Ministère de la Recherche et de l'Industrie

⁹⁰ In revue *Janus*, mai 1966. Robert Gloton était le Président du Groupe Français d'Education Nouvelle (GFEN).

Au contraire des deux précédents, nous n'avons pas eu à faire directement avec les responsables de ce ministère (sauf à une très courte période, au moment du plan « Informatique pour tous », cf. chapitre 16). En revanche, nous avons abondamment pratiqué le commerce de l'Agence de l'informatique (ADI) qui dépendait jusqu'en 1984 de la Recherche et de l'Industrie, puis à partir de cette date du Ministère des PTT, via la DGT.

11.3.1. L'Agence de l'informatique

Créée en 1980 par Valéry Giscard d'Estaing, l'Agence de Diffusion de l'informatique ⁹¹ ne devait avoir pour présidents que des non-fonctionnaires, ce qui fut respecté avec B. Lorimy et Ch. Garrigues. En nommant Olivier Marec, son ex-Directeur de Cabinet du Ministère délégué chargé du Budget, à la tête de l'Agence en 1984, Laurent Fabius rompait en quelque sorte une « tradition » établie. En septembre 1986, suite au rapport commandé à **Jean-Pierre Brulé**, le Premier Ministre annonça sa dissolution complète.

On pourra noter à ce propos que M. Brulé, pourfendeur (selon nous à juste titre) des aides publiques distribuées sans

91 Le « **D** » a ensuite signifié Développement, puis, à partir du moment où l'informatique se développait seule, simplement l'article « de ».

contrôles à plusieurs organismes (et pour ce que l'on peut en connaître par divers recoupements, sans grands résultats), occupa jusqu'en 1981 le poste de PDG de Bull (laquelle firme reçut tout de même quelques subsides de l'Etat... fort bien venus pour l'empêcher de disparaître, et en bonne continuité avec le fameux « *plan calcul* » des années soixante). Depuis cette période, il semble que M. Brulé ait été touché par la grâce de l'informatique personnelle, et tout particulièrement par celle du Macintosh d'Apple :

« En informatique, il y deux mondes incroyablement différents. Il y a le vrai monde, celui que je connais maintenant et dans lequel je vis, puisque je suis un utilisateur fervent de mon micro ⁹²; et puis, il y a un monde tout à fait désincarné, que j'appelle le rouleau compresseur, le grand truc où l'on élabore ce qui va être l'avenir de telle partie de l'intelligence artificielle, et qui coûtera au contribuable quelques millions de francs. Quand on a achevé la réflexion, on s'aperçoit qu'un petit gars, avec son entreprise, a déjà mis un produit sur le marché. » ⁹³ .

Comme pour d'autres « *grands trucs* » que nous allons citer dans ce chapitre, nous n'avons nullement l'intention de tenter une quelconque étude de l'ADI, d'autant que depuis 1982, et l'arrivée de M. Charlie Garrigues, l'Agence n'a diffusé aucun

92 M. Brulé évoque son Macintosh quelques lignes plus bas dans l'entretien cité (« *Mon rapport existait sur les disquettes de mon Macintosh...* »).

93 Propos recueillis par F. LAMBEL, *Décision Informatique* n° 121 du 15/12/1986, p. 16.

rapport d'activité complet ⁹⁴. Vu l'enchevêtrement de la bonne centaine de projets qu'elle anime ou dirige, il est extrêmement difficile de s'y retrouver. Même la presse spécialisée (Le Monde informatique, *Décision informatique*, Logiciels et services, etc.) n'y est, semble-t-il jamais parvenue. Pour notre part, nous nous contenterons d'examiner quelques données utiles pour la suite.

1. Que faisait l'Agence de l'informatique ?

« Un jour, le comptable a piqué un crise de nerfs et a jeté tous ses livres du haut de la tour Fiat (sic). De toute façon, aucun contrôle de ce qui a été réalisé avec notre argent n'est effectué a posteriori. Nous refusons de répondre aux journalistes. D'ailleurs nous ne sommes pas au courant, nous ne recevons pas de rapports. » ⁹⁵.

C'est en ces termes que « des responsables de l'Agence » auraient répondu à la journaliste de *Décision informatique*. Cette anecdote (non vérifiée) nous semble tout de même assez révélatrice d'un certain état d'esprit, d'ailleurs souvent ressenti par certains partenaires de l'ADI.

Le principe de base étant la prise de participation ou la commande de produits (sur projets) ne se prête en effet pas facilement à des évaluations précises. Plusieurs exemples de choix hasardeux auraient pu être donnés comme celui du projet **SOL**, lancé aux débuts de l'Agence et destiné à traduire en Pascal le système d'exploitation **UNIX** (rédigé en langage C) ...

⁹⁴ Cf. l'enquête de *Décision Informatique* n° 82 du 16/9/1985, p. 83.

⁹⁵ *Décision Informatique* n° 82, op. cit., p. 83.

Sol aurait coûté environ 100 MF pour des résultats pratiquement nuls en ce sens que l'intérêt d'Unix (et sa puissance viennent justement du choix du langage C comme source ⁹⁶. Olivier Marec, lui-même en rajoute dans une interview à *Décision informatique* :

« Le projet Kayak ⁹⁷ a coûté 40 MF pour se vendre à trois exemplaires. Les technologies nouvelles constituent un nid fantastique pour les projets de ce genre. C'est pourquoi, nous arrêtons la recherche pure. D'autant que l'INRIA est là pour ça. » ⁹⁸.

Dans un domaine qui est plus directement le nôtre (celui des médias éducatifs), l'Agence a lancé le développement d'un langage-auteur, permettant de construire des séquences d'« enseignement assisté par ordinateur » (EAO) et de générer des didacticiels. Ce projet qui déboucha sur le progiciel « **DIANE** » (en partie intégré par la suite dans les dotations du plan Informatique pour tous) n'a pas présenté des caractéristiques à la hauteur des investissements. Une fois de plus, pourrait-on dire, deux petites sociétés de service étaient parvenues à mettre au point des produits nettement plus performants offerts à des tarifs équivalents. Les systèmes

96 On pourra remarquer à titre humoristique que le langage Pascal, utilisé pour « franciser » Unix et l'appeler « Sol », n'est pas plus français que le langage C d'origine.

97 Projet cherchant à développer en France un « *langage orienté objet* », du genre de **Small talk** du Xerox Park de Palo Alto, ayant donné naissance, entre autres, au Macintosh.

98 In *Décision Informatique* n° 82 du 16/9/1985, p. 85. On peut regretter qu'il ait fallu si longtemps pour se rendre compte que cette concurrence était nocive et coûteuse.

« **EGO** »⁹⁹ et « **DUO** »¹⁰⁰ ont en effet réussi à s'implanter, sans aide, sur le marché de l'EAO d'entreprise (qui n'a pas grand chose à voir avec l'Education nationale). Diane n'est pas un mauvais produit, mais arrivé (trop) tard sur le marché, il ne s'est pas vendu et n'a rendu aucun service à ses utilisateurs potentiels qui l'auront tout de même « financé » sous formes de cotisations et d'impôts. Ce qui nous semble le plus navrant (nous l'avions déclaré à l'ADI) tient au fait que le projet Diane a été lancé alors que Ego et Duo existaient déjà. Il aurait mieux valu aider à leur diffusion (voire à leur exportation puisque ces progiciels avaient été développés ou rapidement portés sur le standard IBM-PC), et comme le déclara Olivier Marec lui-même (mais en septembre 1985) « ... *Nous sommes prêts à mettre de l'argent dans des dispositifs commerciaux. (...) Par exemple, [avec] des éditeurs qui diffuseront des logiciels* ».

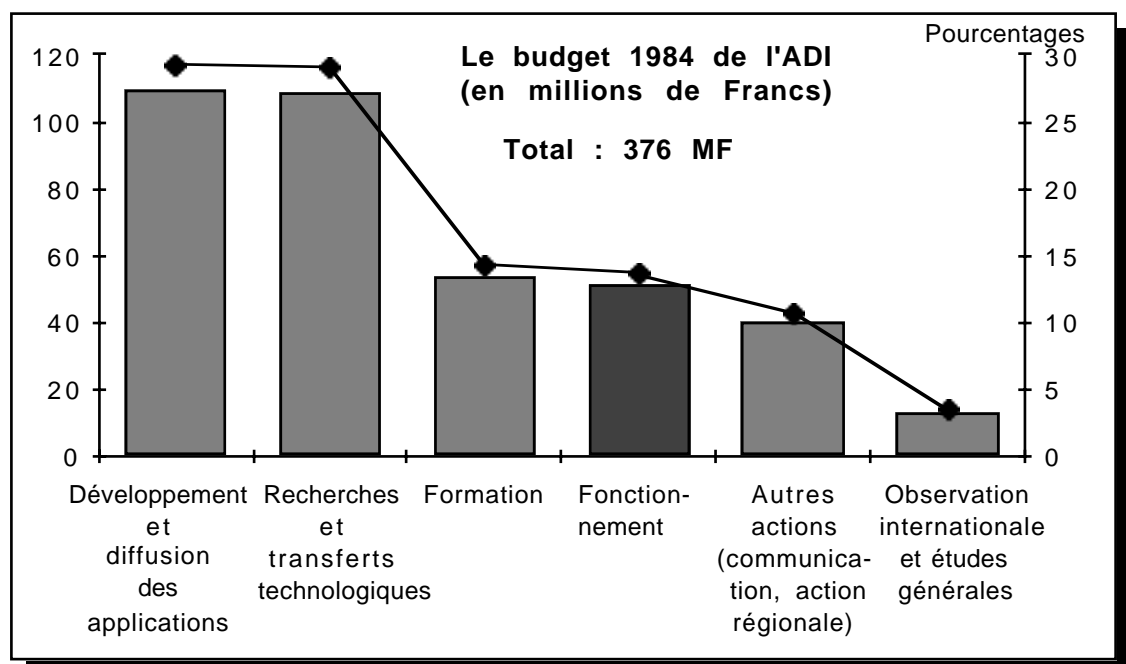
99 Mis au point par la société Peuchot (et développé en langage Pascal). La première version, mise au point sur Apple 2 a été « portée » sur IBM-PC.

100 Mis au point par la société DDTEC. On notera que Duo et Ego sont en combat permanent pour la première place en puissance, en souplesse, en modularité, en facilité d'interfaçage, etc. Mais cette position prédominante pourrait être remise en cause par l'outil « *hypercard* » proposé quasi-gratuitement par Apple fin 1987, à partir d'une réflexion très novatrice sur les « *langages orientés vers l'objet* » auxquels nous faisons référence dans la note n°97. Voir aussi l'annexe T-3.

2. Les budgets de l'Agence

Les budgets officiels de l'ADI sont en contradiction totale avec les coûts estimés de ces différents projets. A titre d'exemple, voici les indications communiquées par l'Agence en 1985 (sur ses comptes de 1984) :

Figure 11.4. La décomposition du budget « officiel » de l'ADI ¹⁰¹ :



Comme on peut le constater, l'ADI se « contenterait » de seulement **376 MF** alors qu'à la même époque son concurrent le plus direct, le Centre Mondial pour l'informatique et la

¹⁰¹ Source : plaquette de présentation de l'Agence. Données reprises dans la revue *Décision informatique* n°82, 16/9/1985, p. 83.

Ressource humaine (CMI) passait de 90 à 150 MF (cf. paragraphe 11.6. et figure 11.8), ce qui permettait de dire que le coût du Centre Mondial représentait la moitié de celui de l'Agence.

En fait, de nombreux éléments convergents amènent à penser que ce budget officiel ne correspond « qu'à la face visible de l'iceberg ». Nous n'en citerons que trois :

1. **Le nombre de salariés de l'Agence** est passé de 60 personnes à 115 à partir d'août 1982, lorsque Ch. Garrigues a succédé à B. Lorimy, et ceci, sans augmentation du budget général !
2. **Les budgets effectivement gérés par l'Agence** sont beaucoup plus importants que ses participations financières propres (le rapport étant souvent de 1 à 3 ou de 1 à 4). Nous en avons nous-même quelques « preuves », notamment lors de financements conjoints ADI, Centre Mondial et DIELI ¹⁰² !
3. **Selon les déclarations du Ministère de l'Industrie** (qui avait la tutelle de l'ADI avant que celle-ci échoit en 1985 à celui des PTT (en fait à la DGT qui devait hériter aussi de celui du Centre Mondial...), l'Agence aurait disposé de bien plus de fonds :

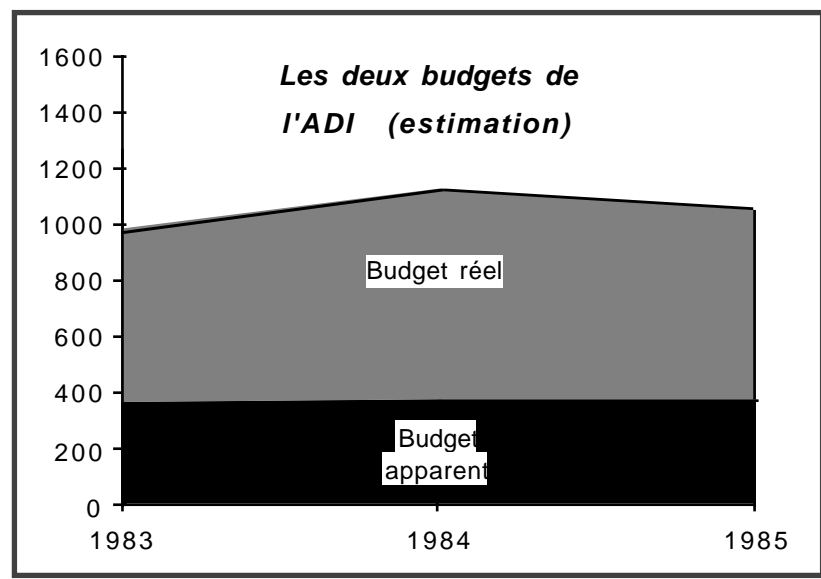
« En fait, nous ignorons où va l'argent. L'ADI, jusqu'à

¹⁰² Direction des Industries et des Entreprises de électronique. C'est en fait cet organisme semi-interministériel qui était le financeur d'à peu près toutes les institutions de la filière électronique.

présent joue la mouche du coche, saupoudre chaque année un milliard de francs, jette de la poudre aux yeux... »¹⁰³.

A partir de ces déclarations, nous avons pu estimer un budget plus conforme à la réalité :

Figure 11.5. Budget réel et budget officiel (tentative de comparaison)⁷⁴ :



Ce budget plus réaliste aurait naturellement pour premier effet d'amplifier les nombreuses critiques émises à l'encontre de l'agence, notamment son protectionnisme aveugle en termes de matériels (nous l'avons nous-même bien senti à l'occasion de la préparation du plan Informatique pour tous) :

¹⁰³ *Décision Informatique* n° 82 du 16/9/1985, p. 83, sans indication plus précise des sources.

« ... L'ADI m'a demandé de travailler sur la SM 90, une machine de la DGT qui n'a même pas été diffusée. Si j'avais accepté, j'aurais perdu mon temps et mon argent »¹⁰⁴.

« C'est du protectionnisme à la gomme. Nous ne pouvons pas investir des sommes importantes sur des machines peu vendues et pas exportées. Les gens de l'ADI remarquables le savent bien, mais les décisions sont prises par des politiques, loin du terrain. »¹⁰⁵.

Il ne nous appartient pas de faire un bilan complet de l'action de l'Agence de l'informatique, nous avons simplement voulu étudier dans le détail quelques-unes des principales accusations qui lui étaient adressées. Mais de là à la supprimer purement et simplement alors que certaines opérations plus constructives avaient été lancées dans les derniers temps n'est pas forcément faire preuve, selon nous, d'un grand sens de l'organisation technico-politique. D'autant plus que tout le budget économisé ne semble pas revenir à des actions génératrices de formations ou d'emplois.

104 M. Lorthoïs de la société Talor (qui a bien réussi par la suite dans le traitement de texte pour IBM-PC avec son logiciel « Textor »). Propos recueillis dans *Décision Informatique* n° 82 du 16/9/1985, p. 88.

105 M. Laffitte de la société Memsoft. Op. cit., p. 88.

3. L'opération « Informatique pour tous »

Nous avons été en relation directe avec la direction de l'Agence entre novembre 1984 et mars 1985, d'abord au titre de Conseiller technique du Syndicat National des Instituteurs et des Pegc, puis au nom de l'association Media et vie sociale. Nous développerons ces points au chapitre 16.

11.3.2. L'Agence de l'informatique, Media et vie sociale et les opérations "Informatique pour les jeunes" ¹⁰⁶

Depuis **1979**, des contacts avaient été établis par l'INEP avec la mission à l'informatique (ancêtre de l'ADI) qui aboutirent à une convention passée en 1980 aux termes de laquelle l'Agence s'engageait à financer l'équipement du laboratoire informatique de l'INEP.

Dès **1981**, l'Agence de l'informatique, le Ministère du Temps libre - Jeunesse et Sports, l'Institut national d'Education populaire (INEP) et Media-Jeunesse ¹⁰⁷ (explicitement définie comme simple « prestataire de service ¹⁰⁸) s'attachèrent à

¹⁰⁶ Rappelons que nous avons exposé les grandes lignes et nos positions sociales, pédagogiques et « politiques » au chapitre 4. Nous nous intéressons ici à l'analyse institutionnelle en fonction des hypothèses générales.

¹⁰⁷ Ancien nom de Media et vie sociale ayant lui-même succédé à « *Education et vie sociale* » qui avait pris la relève de « *Education et vie rurale* » (cf. chapitre 14).

¹⁰⁸ Page 6, § 4.1 du document préparatoire TLJS-INEP (juin 1981).

monter une première opération d'équipement d'associations et de centres de vacances en micro-ordinateurs. Nous pourrions dire que dès ce moment notre problématique associations/institutions et médias était activée. C'est ce que nous allons étudier dans la suite de ce chapitre.

Voici la présentation conjointe de cette convention, telle que la firent les deux principaux partenaires, c'est-à-dire **Jean-Pierre Chevènement**, Ministre d'Etat, Ministre de la Recherche et de l'Industrie et **Edwige Avice**, Ministre délégué à la Jeunesse et aux sports ¹⁰⁹. On verra qu'elle répondait à la logique de **l'appropriation sociale** :

« La diffusion de l'informatique, et notamment de la micro-informatique et de la télématique dans le grand public est un phénomène actuel qui ne pourra que s'amplifier.

De fortes demandes d'informations, d'initiation au maniement des objets informatiques (matériels, logiciels, progiciels...), d'*appropriation de ces objets* en tant qu'outils à destination ludique, domestique ou communautaire, s'expriment déjà auprès des diverses associations de jeunesse et d'activités socio-éducatives, et selon un processus tout à fait analogue à celui qui s'est déroulé en son temps avec la photo-amateur ou le cinéma-amateur.

Il est en outre incontestable que les jeunes ont un engouement certain pour l'informatique et que les associations ne peuvent actuellement répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Après avoir ponctuellement apporté leur soutien à

¹⁰⁹ On aura remarqué que la « *cohabitation* » d'André Henry et d'Edwige Avice commençait assez mal, puisque sur ce projet qui aurait dû l'intéresser, le Ministre du Temps Libre était absent.

certaines initiatives locales, et sans exclure de le faire à nouveau dans l'avenir, le Ministère du Temps libre - Jeunesse et sports et l'Agence de l'informatique ont jugé utile de définir en commun les principes d'une action plus systématique et démultipliée. »¹¹⁰.

Cette action qui **concernait exclusivement les associations de jeunesse agréées** par le Ministère du Temps libre - Jeunesse et sports (TLJS) voulait favoriser la création d'ateliers de micro-informatique au sein des organisations locales de jeunesse, de clubs de jeunes ou de favoriser l'organisation de centres de vacances à dominante informatique. A titre préparatoire, le laboratoire informatique de l'INEP reçut 8 micro-ordinateurs (Sil'z 3 de Léanord) en 1981.

Le 3 novembre 1981, le tout nouveau Comité de coordination, après appel d'offre auprès des constructeurs (français et étrangers) décida de retenir le micro-ordinateur Sil'z 3 de marque Léanord pour l'équipement des futurs centres et de passer commande de 60 unités. On notera qu'il s'agissait du même modèle que celui déjà choisi pour l'équipement du laboratoire.

Les autres constructeurs, non retenus, étaient R2E (refusé « pour des raisons techniques et financières »), SYMAG (idem), PROCEP (idem), TANDY (idem), SMT-Goupil (pour des « raisons qualitatives »). On notera que les constructeurs anglais comme Sinclair (dont les modèles étaient très utilisés dans les

110 Document préparatoire TLJS-INEP (juin 1981). C'est nous qui soulignons.

clubs informatiques à l'époque) ou américains comme Apple n'avaient pas soumissionné.

Cette première commande permit d'équiper à partir d'octobre 1982 un département et cinq directions régionales (Yvelines, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nice, Toulouse) avec des unités équipées de lecteurs de disquettes et d'imprimantes (fonctionnant en ateliers de pratique informatique). Le laboratoire informatique de l'INEP devait prendre en charge toute la coordination pédagogique de l'opération, assurer la formation et la synthèse des rapports d'activité demandés aux organismes bénéficiaires.

Le choix de ceux-ci aurait dû s'effectuer sur remise de projets et au vu des compétences déjà disponibles. En fait, comme dans d'autres institutions, la précipitation et certaines pesanteurs administratives de toute nature firent qu'il n'y eut pratiquement pas de publicité sur l'opération et que les associations bénéficiaires furent pratiquement déterminées par le pré-Comité de coordination ¹¹¹. De même pour ce qui concerne les rapports d'activité.

Ainsi que nous l'avons signalé, Media et vie sociale n'apparaissait qu'en tant que prestataire de service, ce qui apparut par la suite un peu comme la « faute originelle » et nous occasionna quelques difficultés pour proposer de nouvelles orientations pédagogiques deux ans plus tard, lors de la

¹¹¹ La liste des 40 associations bénéficiaires était assez représentative du milieu associatif agréé. On y trouvait des foyers, des MJC, des associations laïques, des comités de pays ou de quartier, seulement deux comités d'entreprise (dont EDF).

préparation de l'Année Internationale de la Jeunesse.

En **1982**, le TLJS assura 1040 journées stagiaires de formation pour les animateurs des centres (essentiellement une prise en main technique du matériel, quelques notions sur le système d'exploitation et des rudiments de langage Basic). Dans un note interne, l'INEP envisageait une « éventuelle coopération avec les services de l'Education nationale » (dont certains établissements étaient aussi équipés de matériels CP/M en principe « compatibles » ¹¹². Malheureusement, il n'y eut guère de suite.

1. “Vacances 83 - Un été pour l'avenir”

En **1983**, la compétition (ou l'émulation) devint plus acharnée entre les différents services en charge de la diffusion de l'informatique :

L 'Agence de l'informatique préparait la naissance du réseau **X 2000** (26/03/1983 - Cf. chapitre 15.4).

L'ADI et le Ministère du Temps libre - Jeunesse et sports préparait l'opération « **Un été pour l'avenir** » (228 sites prévus).

Le Ministère de l'Intérieur et le Centre Mondial préparaient « **Anti-été chaud** » (quartier de la Belle de Mai à Marseille,

112 Seulement en principe, car ainsi que nous l'avons déjà rapporté, si le système d'exploitation CP/M (de la firme Digital Research) était bien le même sur les diverses machines y recourant, la *sectorisation* des disquettes n'était pas identique, de sorte qu'il était virtuellement impossible de lire, sur un ordinateur X des disquettes enregistrées sur un ordinateur Y...

Valence, Saint-Jean-Le-Centenier) avec le soutien « technique » du Club Méditerranée et de Gilbert Trigano leur première opération « **anti-été chaud** »¹¹³ menée dans le cadre du projet « **Volontaires pour l'informatique** » (VFI)¹¹⁴.

Le Centre Mondial préparait son opération de « **Réseaux régionaux d'ateliers de pratique informatique** ».

« **Vacances 83 - Un été pour l'avenir** » se déroula à peu près comme prévu et **228 centres** furent équipés avec des Sil'z 3 et des Thomson TO7. Les formations se déroulèrent de mai à juin et atteignirent 1450 journées/stagiaire.

Les 228 sites se répartirent comme suit :

100 sites Education nationale (essentiellement des collèges).

98 associations culturelles.

28 villages de vacances.

113 Une vingtaine de centres équipés et une excellente couverture médiatique citant abondamment le « *Club* ». L'année précédente une préfiguration avait été réalisée à Marseille (dans le même quartier, réputé « *chaud* »).

114 Les **VFI** furent une des premières opérations grand public du CMI. Il s'agissait de demander à des jeunes ingénieurs des « Grandes écoles » d'utiliser leur temps de service national pour former à l'informatique des jeunes chômeurs non diplômés. Malgré son côté un peu « démagogique », cette initiative obtint, semble-t-il, quelques résultats significatifs en matière de *re-socialisation*. Les VFI étaient très demandés par toutes les associations, vu leurs compétences supposées et le plus souvent réelles.

Comme le compte-rendu de l'ADI le faisait pudiquement remarquer, il y eut une « *dissociation dans l'organisation entre les sites EN et les autres.* »¹¹⁵. En effet, l'Education nationale et l'Education populaire allaient chacune de son côté.

Chacun des 228 sites comprenait en principe 9 Thomson TO7 et 27 logiciels (jeux, création graphique, langage Basic). Certains des sites déjà équipés des Sil'z 3 pouvaient, s'ils le désiraient, utiliser ceux-ci, mais en l'absence de programmes de jeux et d'écrans en couleur, les Sil'z furent plutôt utilisés pour la formation ou la petite gestion.

Si nous examinons un instant le financement de cette opération (pratiquement la seule sur laquelle nous eûmes des renseignements précis et écrits...), on découvre des faits intéressants, déjà évoqués plus haut.

En effet, « *Vacances 83 - Un été pour l'avenir* » nécessita l'achat (par Media et vie sociale) de 873 TO7 et de 20 Sil'z 3, soit un budget total de 7 MF e décomposant comme suit :

115 Note interne ADI 265/1984/LL/MD, 15/2/1984, préparation « *Vacances 84* », p. 2.